



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 3 OCTOBRE 2019, A 19H30

PRESIDENCE	M. Nicolas Schmidt, Président
CONSEIL GENERAL	42 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	MM. Gaël Gobet, Giovanni Colombo, Michel Bavarel, François Grangier et Mmes Francine Defferrard, Irene Bernhard, Isabelle Comment Gauderon et Luciana Fialho Caetano Costa
CONSEIL COMMUNAL	8 Conseillers communaux sont présents
EXCUSE	M. Nicolas Bapst

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2019
2. Message relatif à la vente des pavillons provisoires
3. Message relatif au remplacement du véhicule logistique et matériel du Service du feu
4. Message relatif à un crédit d'étude concernant la couverture de la N12 et le développement urbain dans le secteur Chamblieux-Bertigny
5. Message relatif au remplacement du système de gestion des temps
6. Réponse au postulat N° 018 déposé par Mme Véronique Polito (PS) et M. Nicolas Schmidt (Verts) au sujet de montrer l'exemple en matière d'égalité salariale
7. Election d'un membre au Conseil d'Agglomération
8. Election d'un membre à la Commission communale des naturalisations
9. Fusion : Etat des discussions
10. Divers

M. Nicolas Schmidt, Président. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers collègues, Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mmes et MM. les représentants de la presse et membres du public, j'ouvre la séance et je vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue à notre séance de ce soir.

Nous entrons dans la quatrième année de cette législature. Cette année sera décisive quant à des chantiers majeurs pour la Commune, tel que l'avenir du secteur Chamblieux-Bertigny, les impôts communaux et la fusion du Grand Fribourg. Certains de ces points sont à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel le 12 septembre 2019, soit dans le délai de principe de 15 jours et qu'elle a ainsi été régulièrement convoquée.

Vu le nombre de Conseillers et Conseillères généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents. Je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers et Conseillères généraux présents ce soir.

Pour ce soir, je dois excuser, pour le Conseil général, les personnes suivantes :

- Mmes Francine Defferrard, Irène Bernhard, Isabelle Comment Gauderon et Luciana Fialho Caetano Costa
- MM. Michel Bavarel, François Grangier et Giovanni Colombo
- M. Gaël Gobet, scrutateur, excusé est remplacé par Mme Colette Teixidor
- M. Matthias Sluga arrivera avec du retard

Et du côté du Conseil communal, le Vice-syndic, M. Nicolas Bapst, s'est également excusé. Mme Caroline Dénervaud ainsi que M. Marco Aurelio Andina arriveront avec du retard.

Nous sommes actuellement 41 Conseillers généraux présents.

En préambule de cette séance, quelques communications quant aux mutations :

Nous avons pris acte de la démission de notre Assemblée de M. Loris Schnarrenberger en date du 4 juin dernier. M. Schnarrenberger a siégé parmi nous depuis juillet 2014. Il était

également membre du Conseil d'Agglomération depuis 2016. Il y a lieu malgré tout, de le féliciter car il s'est marié le 13 septembre dernier.

Nous avons également pris acte de la démission de Mme Corinne Fässler en date du 16 septembre dernier. Elle siègera pour la dernière fois, parmi nous, ce soir mais nous espérons bientôt pouvoir la saluer dans le public. J'apprécie, tout particulièrement, qu'elle a annoncé sa démission avant cette séance afin que nous puissions prendre congé d'elle convenablement et la remercier pour son long engagement.

Mme Fässler a été membre du Conseil général de la Commune de Villars-sur-Glâne depuis plus de 17 ans et a représenté son parti dans différentes commissions. Elle a notamment été présidente du Conseil général en 2011-2012. A titre personnel, je me rappelle, qu'après ma première séance du Conseil général, c'est elle, la première, qui est venue me saluer et qui m'a montré la collégialité qui existait entre les partis opposés dans notre Conseil.

Je sais qu'ils partent avec un pincement au cœur tant ils ont occupé leur fonction avec plaisir et ont représenté avec vigueur leur couleur. Nous les remercions vivement pour leur engagement auprès de notre Commune.

Les départs permettent de nouvelles arrivées. J'ai le plaisir de saluer parmi nous deux nouveaux collègues.

C'est en date du 5 septembre dernier que j'ai reçu de la part du Préfet de la Sarine, l'avis d'assermentation de M. Peter Schnyder en tant que Conseiller général. L'assermentation de M. Jean-Claude Schneuwly, quant à elle, m'a été communiquée le 17 septembre dernier. Ils peuvent, dès lors, valablement siéger au sein de notre Conseil général.

M. Peter Schnyder a 48 ans et est économiste de formation. Il est chef de section auprès de l'Administration des finances du canton de Berne. Il est père de famille avec deux enfants. Originaire du Haut-Valais qu'il a quitté pour la Suisse extérieure, il habite la Commune depuis 21 ans. Membre du Conseil général pour les Verts lors de la précédente législature, il a été président du Conseil général en 2014-2015 et a déjà siégé au sein de la Commission financière, siège qu'il a retrouvé avec sa réélection en mai 2019.

Né en 1950, M. Jean-Claude Schneuwly vit à Villars-sur-Glâne depuis 45 ans. Il a effectué la majorité de sa carrière professionnelle auprès de la Commune en terminant à l'âge légal de la retraite en 2015 en qualité de Chef du secteur des services extérieurs et sports. Il est marié et

père de 2 filles majeures. Passionné de sport, il est membre fondateur et président d'honneur du Villars-Basket et membre d'honneur du FC Villars-sur-Glâne.

M. Schnyder et M. Schneuwly, je vous remercie pour votre engagement et vous souhaite plein de succès dans vos nouvelles fonctions. Je vous prie de vous lever pour que nous puissions vous accueillir parmi les membres du Conseil général.

Finalement, je salue M. Jacques Chavaz, qui s'est mis à disposition comme nouveau président de la Commission de politique sociale. La vice-présidente est Mme Marie-Hélène Brouchoud. Je les remercie et leur souhaite plein de cœur à l'ouvrage dans cette Commission.

En préambule, je me permets de vous soumettre quelques usages pour faciliter le déroulement de la séance.

Avec le Bureau nous vous proposons certaines améliorations :

- Nous voulons le plus que possible utiliser le projecteur, afin de faciliter le déroulement de la séance. Pour ce faire, nous vous prions d'informer par écrit et avant la séance, le secrétariat du contenu d'amendement ou de modifications d'articles lors du traitement d'un règlement. Vous pouvez également envoyer pendant la séance vos propositions par courriel à l'adresse secretariat@villars-sur-glane.ch. Mme Vonlanthen préparera les différentes interventions pour la projection.
- Chaque année près de 20'000 pages ! 20'000 pages c'est la performance du Conseil général si on la mesure aux procès-verbaux envoyés à tous ses membres. 20'000 pages de papier recyclé correspondent à plus de 1'000 litres d'eau. Si c'est du papier non recyclé il en faut même 7'500 litres. 20'000 pages c'est une sacrée tour et surtout un tour de force organisationnel et logistique pour le secrétariat. 20'000 pages qui finissent pour leur grande majorité dans la corbeille ou aux oubliettes dans un classeur.

Le Bureau vous propose donc de renoncer au procès-verbal format papier et de le consulter sur le site internet de la Commune. Avantage : le procès-verbal y figure bien avant que vous ne l'obteniez par courrier soit dans les 20 jours après la séance en conformité avec la loi sur les communes. Je vous prie de signer la liste qui circule parmi vous pour renoncer à la version papier du procès-verbal. Je vous en remercie au nom du secrétariat et de la nature.

- Je vous rappelle également, que celles et ceux qui ne veulent plus aucun document imprimé et préfèrent que le Bureau leur envoie la convocation et les messages uniquement par courriel peuvent le faire savoir. A cette fin, je fais également circuler un formulaire. Les documents de la convocation pour les séances du Conseil général sont disponibles publiquement sur le site dès leur envoi à ses membres.

Par ailleurs, j'ai demandé au secrétariat de me communiquer la liste des postulats et des propositions en cours de traitement. L'information se trouvait déjà sur le site de la Commune. Hormis le postulat que nous allons traiter aujourd'hui aucune autre intervention du Conseil général est en suspens.

Pour ce qui est de vos allocutions, si vous les préparez par écrit, je vous prie de bien vouloir les remettre également à la rédactrice du procès-verbal. Dans l'idéal, la transmission de vos documents par e-mail serait également d'une aide précieuse pour la retranscription.

J'en profite pour rappeler que nos débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal et je vous remercie d'avance de votre collaboration. Je saisis cette opportunité pour remercier également Mme Vonlanthen pour son précieux travail.

D'autre part, je vous prie de bien noter dans votre calendrier les 5 dates des séances du Conseil général en 2020. Elles ont été jointes à la convocation du jour. Il est donc prévu que nous siégeons le mercredi 11 mars, le jeudi 4 juin, le jeudi 1^{er} octobre, ainsi que le mercredi 9 et le jeudi 10 décembre pour la double séance dédiée au budget. Ces dates ont notamment été coordonnées avec celles d'autres institutions telle que l'Agglo ou le Grand Fribourg.

Parmi les documents que vous avez reçus se trouve également l'excellent rapport d'activité intermédiaire 2019 du travail social de rue. Ce document vous est soumis pour information et inspiration. Il n'est pas à traiter au sein du Conseil général. Je remercie ses auteurs pour la qualité du rapport et surtout les personnes qui chaque jour contribuent par leur action à enrichir ce rapport d'activité et la vie dans la Commune.

Quant à la traditionnelle sortie du Conseil général, je passe la parole à notre Vice-président, M. Frédéric Clément.

M. Frédéric Clément, Vice-président. Notre sortie se déroulera le samedi 23 novembre 2019, à 9h00. Nous irons visiter le Médiaparc. Comme vous le savez cet endroit regroupe la Télé, Radio Fribourg-Freiburg et le journal Sept dont la surface est 3'000 m². 80 collaborateurs fixent

y travaillent. Il y a 7 studios radio équipés de caméras et un plateau télé pour l'actualité fribourgeoise. Je vous demande déjà d'agender la date du 23 novembre 2019, l'invitation vous parviendra ces prochains temps.

M. Nicolas Schmidt, Président. Merci M. Clément. Le programme est alléchant. Je suis sûr que cette sortie fera partie des bons souvenirs de cette année de la législature.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal, rejoint la séance à 19h46.

M. Nicolas Schmidt, Président. Nous passons maintenant à l'ordre du jour. Traditionnellement, la séance d'octobre du Conseil général n'a pas un menu copieux car à Villars-sur-Glâne il n'y a pas de bénichon. Cette année ne fait pas exception, nous avons une dizaine de points à l'ordre du jour, mais rien qui devrait nous rester sur l'estomac. Par contre, je sais pouvoir compter sur vous pour les divers surtout que certains d'entre nous pourront après deux ans de mutisme à nouveau se manifester. J'espère pourtant pouvoir clore la séance avant 22h30.

Avez-vous des remarques à formuler au sujet de l'ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, nous passons au premier point.

1. Approbation du procès-verbal du 22 mai 2019

M. Nicolas Schmidt, Président. Y a-t-il des remarques au sujet du procès-verbal ? Mme Irène Bernhard m'a fait part d'une remarque p. 24. La coquille dans le procès-verbal tournait le sens d'une de ses phrases et affirmait que le ramassage mixte de papier et carton est le type le plus répandu, ce qui évidemment n'est pas le cas. La phrase correcte est : "Selon les informations sur le site internet www.altpapier.ch le ramassage mixte est le type le **moins** répandu."

Nous avons pris note des modifications souhaitées. Elles seront mentionnées dans le procès-verbal de la séance en cours. Nous pouvons donc passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal du 22 mai 2019 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2019 est approuvé par 40 oui et 1 abstention

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale et **M. Matthias Sluga**, Conseiller général, rejoignent la séance à 19h48.

M. Nicolas Schmidt, Président. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Message relatif à la vente des pavillons provisoires

M. Nicolas Schmidt, Président. La parole est à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 23 septembre 2019, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mmes Belkiz Balçin, Conseillère communale en charge du dossier et de Mme Catherine Duvoisin, responsable du patrimoine et des constructions.

A l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement la vente de ces pavillons pour un montant de CHF 270'000.- et une dépense de CHF 70'000.- pour la remise en état du terrain à prélever sur les capitaux disponibles.

La Commission financière déduit de cette proposition de vente que les besoins communaux et associatifs ont été analysés et part de l'idée que ceux-ci sont totalement comblés et ce jusqu'à moyen terme. Le message aurait pu, d'ailleurs, en faire état. En ce qui concerne le prix de vente de CHF 270'000.-, la Commission financière prend acte qu'il a été négocié et qu'il correspond au prix du marché, selon les informations données par les représentantes du Conseil communal.

M. Nicolas Schmidt, Président. La parole est au Conseil communal. Mme Balçin.

Mme Belkiz Balçin, Conseillère communale. Je n'ai pas de remarque pour l'instant.

M. Nicolas Schmidt, Président. J'ouvre la discussion générale. M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Lors de sa séance préparatoire, le groupe PDC a discuté la vente des pavillons provisoires.

Nous nous sommes posés une première question, est-ce que le Conseil communal est certain d'en n'avoir plus besoin ? Il serait très mal venu que le Conseil communal nous demande au début de la prochaine législature un crédit pour l'achat de nouveaux pavillons provisoires.

Le groupe PDC est conscient qu'il n'est pas des plus simples de trouver un acquéreur pour ce genre de bâtiments.

Par conséquent, il comprend qu'il n'est pas facile de les vendre à un prix supérieur, d'autant plus que l'acquéreur doit supporter également des frais importants, comme le transport au nouvel emplacement, l'installation des raccordements ou encore des travaux de terrassement.

Ainsi, à première vue, le prix de vente de Fr. 270'000.- semble bas comparé au prix d'achat de Fr. 641'198.50 en 2014 sans les frais d'installation mais si l'on prend en compte les facteurs : usures, frais d'installation et une demande très faible pour ce type d'objet, ce prix de vente est correct et correspond au marché.

Par contre, le groupe PDC estime que le montant budgété de Fr. 70'000.- pour la remise en état de la parcelle est un peu surévalué, il espère voir une belle surprise dans les comptes de fonctionnement.

Dans l'ensemble, le groupe PDC trouve que l'opération totale (achat, installation et vente des pavillons) était une opération plutôt onéreuse. Il espère que ce genre d'intervention ne sera plus nécessaire à l'avenir.

En conclusion, et sur la base des éléments énoncés, le groupe PDC, à l'unanimité, vous invite à accepter ce message.

M. Nicolas Schmidt, Président. D'autres interventions ? Mme Clément.

Mme Carole Clément, Conseillère générale. Lors de sa séance préparatoire du 26 septembre 2019, le groupe PLR-PVL a pris connaissance du message relatif à la vente des pavillons provisoires de l'école de Cormanon.

Comme ces pavillons ne sont plus utilisés depuis la rentrée 2019/2020 suite à l'ouverture de l'école du Platy et qu'ils étaient d'autant plus au bénéfice d'un permis de construire provisoire de 5 ans, il nous paraît judicieux de valider ce message par la vente des pavillons à l'Aérodrome Régional Fribourg-Ecuvillens SA (AREF SA), en l'état et sans garantie.

Le prix de CHF 270'000.00 nous paraît cohérent par rapport aux prix du marché et selon les explications du message. Les frais de CHF 70'000.00 relatifs à la remise en état des lieux incluent la démolition, les aménagements extérieurs, les fondations et les canalisations. Le groupe se pose toutefois la question de la nécessité de démolir les canalisations et s'il est nécessaire de le faire dans l'immédiat ?

Mise à part cette interrogation, le groupe PLR-PVL accepte ce message à l'unanimité.

M. Nicolas Schmidt, Président. A qui puis-je donner la parole ? Manifestement il n'y a plus d'interventions. Le Conseil communal ? Mme Balçin.

Mme Belkiz Balçin, Conseillère communale. Concernant la démolition des canalisations, je n'ai pas la réponse. Je poserai la question aux Services techniques et vous donnerai une réponse lors du prochain Conseil général.

M. Nicolas Schmidt, Président. M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Est-ce que le Conseil communal est certain de n'avoir plus besoin de ces pavillons dans le futur ?

Mme Belkiz Balçin, Conseillère communale. Nous avons regardé au sein de tous les services de notre Commune et discuté avec diverses associations et d'autres communes et en l'état selon nos prévisions, nous n'en avons pas besoin.

M. Nicolas Schmidt, Président. D'autres questions ? M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. J'ai une remarque à titre personnel. J'aimerais mettre un bémol sur le développement de l'aérodrome car c'est une source considérable de CO₂.

M. Nicolas Schmidt, Président. Sur ces paroles, nous allons pouvoir passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le message relatif à la vente des pavillons pour un montant de CHF 270'000.- et une dépense de CHF 70'000.- pour la remise en état du terrain, à prélever des capitaux disponibles sont priés de le manifester par main levée.

Nous sommes actuellement 42 Conseillers généraux.

Le message est accepté par 41 oui et 1 non

M. Nicolas Schmidt, Président. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Message relatif au remplacement du véhicule logistique et matériel du Service du feu

M. Nicolas Schmidt, Président. La parole est à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 23 septembre 2019, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal en charge du dossier et M. Nicolas Corpataux, Commandant du Service du feu.

En premier lieu, la Commission financière relève la qualité du message, mentionnant notamment les critères d'adjudication et la pondération dans l'attribution des points dans le cadre de la procédure de marchés publics.

La Commission financière est consciente de la nécessité de procéder à cet achat, ce véhicule étant indispensable pour répondre aux besoins du Service du feu lors des interventions dues aux éléments naturels, relativement fréquents, sur le territoire de la Commune (30%). Ce véhicule, dont l'utilité est reconnue par l'ECAB, correspond au cahier des charges établi par celui-ci en vue de la reprise des véhicules dans le cadre de l'avant-projet de loi sur la défense incendie et les secours. Dès que cette législation sera adoptée, notre Commune pourra ainsi récupérer le montant investi après déduction de l'amortissement. La Commission financière relève la pertinence dans le choix d'un véhicule figurant parmi les véhicules-types de l'ECAB, ce qui a l'avantage, pour les sapeurs-pompiers venant de corps différents, d'utiliser des outils identiques et d'être ainsi de suite opérationnels en cas de changement de domicile.

Au vu de ces éléments, la Commission financière, à l'unanimité, préavis favorablement la demande de crédit de CHF 118'340.- prévu au budget 2019 pour l'achat du véhicule logistique et matériel du service du feu, subventionné par l'ECAB.

M. Nicolas Schmidt, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller général. Je n'ai pas de remarque et je reste à disposition.

M. Nicolas Schmidt, Président. Je donne la parole au Conseil général. Mme Fässler.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. Lors de sa séance préparatoire du 26 septembre 2019, le groupe PLR-PVL a pris connaissance du message relatif au remplacement du véhicule logistique et matériel du Service du feu. A l'unanimité le groupe PLR-PVL accepte ce message et profite de remercier le Corps des sapeurs-pompiers de Villars-sur-Glâne pour leur dévouement et leur engagement envers la population.

M. Nicolas Schmidt, Président. M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Lors de sa séance préparatoire, le groupe PDC a discuté de l'achat de ce nouveau véhicule pour les pompiers et estime que notre service du feu doit disposer d'un matériel performant. Il relève que pour ce type de véhicule, il n'est pas possible d'utiliser d'autres technologies de motorisation que le diesel et constate que le véhicule est conforme à la norme Euro 6 D qui est la norme la plus stricte actuelle ce qui est réjouissant. Le groupe PDC est également très satisfait de la nouvelle mesure d'attribution par rapport au marché et vous invite, à l'unanimité, à accepter ce message.

M. Nicolas Schmidt, Président. D'autres interventions ? Est-ce que le Conseil communal souhaite ajouter quelque chose ? Tel n'est pas le cas nous allons passer au vote

Celles et ceux qui approuvent le message relatif au remplacement du véhicule logistique et matériel du Service du feu et la demande de crédit de CHF 118'340.- mis au budget des investissements 2019 sous le compte 140.506.01 pour l'achat du véhicule et le compte 140.661 pour la subvention de l'ECAB de 40% sont priés de le manifester par main levée

Le message est accepté à l'unanimité.

M. Nicolas Schmidt, Président. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Message relatif à un crédit d'étude concernant la couverture de la N12 et le développement urbain dans le secteur Chamblieux-Bertigny

M. Nicolas Schmidt, Président. Je donne la parole à Commission financière. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 23 septembre 2019, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Bruno Marmier, Conseiller communal en charge du dossier.

Bien que la Commission financière ait certains questionnements sur le timing et la stratégie choisis dans ce dossier, elle salue le résultat obtenu aboutissant à la reprise des discussions avec le Canton sur ce dossier et à la participation communale au sein du Bureau exécutif.

A cette fin utile et bien que les prérogatives de la Commune en matière d'aménagement du territoire soient garanties par la législation en vigueur, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement la demande de crédit de CHF 100'000.- relative à l'étude sur la couverture de la N12 et le développement urbain du secteur Chamblieux-Bertigny. La Commission financière jugeait indispensable que le Conseil général ait connaissance des conclusions de l'étude de l'attractivité de la zone d'activité de Bertigny-Ouest commandée par la Commune. A cet effet, la Commission financière remercie le Conseil communal d'y avoir donné suite. La Commission demande également si tous les partenaires ont bien signé l'avenant au contrat dont il est question dans le message, afin que le Conseil général puisse se prononcer en toute connaissance de cause.

M. Nicolas Schmidt, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. En préambule, je souhaite remercier le Conseil général pour son soutien appuyé à la politique du Conseil communal en matière d'aménagement du territoire et en particulier pour ce qui concerne l'implantation d'entreprises et la création d'emplois qui sont des éléments indispensables pour construire ensemble avec les autres communes, le Canton et l'Agglomération, un centre cantonal qui se veut fort et attractif.

Sur le dossier de Bertigny en particulier, il était essentiel que l'Exécutif et le Législatif parlent d'une seule voix. Il était primordial d'affirmer ensemble que les prérogatives des uns et des autres devaient être garanties. Nous sommes heureux aujourd'hui de pouvoir dire qu'un long chemin a été parcouru avec le Canton, plus précisément avec la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et que nous sommes parvenus à un accord qui satisfait les deux parties.

Ainsi, la Commune de Villars-sur-Glâne a accepté de rejoindre les organes de pilotage du projet, à la condition expresse que les décisions concernant l'aménagement du territoire s'y prennent à l'unanimité. Ainsi, les décisions et recommandations d'affectation du sol devront faire l'objet d'un consensus entre les différents partenaires du projet. La Commune garde ainsi sa marge de manœuvre en matière d'aménagement du territoire ce qui est réjouissant.

Parallèlement à ces négociations, la Commune a lancé l'étude pour laquelle vous aviez validé le crédit en mars dernier afin d'en savoir plus sur l'attractivité de la zone de Bertigny-Ouest. Nous avons reçu les résultats il y a peu et l'étude est publiée sur notre site internet en toute transparence comme nous l'avons toujours affirmé.

Sans entrer dans les détails, je peux donner les éléments suivants quant aux conclusions de l'étude :

Celle-ci montre notamment que la comparaison entre zones d'activités au niveau suisse et l'offre actuelle est peu lisible. Il ressort cependant que les offres concurrentes à Bertigny sont plutôt rares en Suisse, mais qu'elles sont surreprésentées dans le Canton de Fribourg. Les terrains analysés dans l'étude sont au nombre de 26. 21 d'entre eux font plus de 10 hectares et sont situés dans l'ensemble de la Suisse. 5 terrains font entre 8 et 10 hectares et sont situés dans le Canton de Fribourg. Une telle faiblesse de l'offre montre qu'un terrain comme Bertigny-Ouest est en concurrence avec un nombre limité d'autres terrains au niveau national. Cette relative rareté renseigne aussi la valeur d'avoir à disposition un terrain de grande taille. Dans les caractéristiques qui le différencient des autres terrains, Bertigny-Ouest présente un profil particulièrement favorable, en termes d'accessibilité car proche du centre-ville. Il est aussi la propriété d'un seul acteur, ce qui peut faciliter la mise en œuvre d'un projet.

Comme annoncé au mois de mars, cette étude est très précieuse pour la suite des travaux. Elle sera transmise aux équipes en charge du projet Bertigny-Chamblioux, elle sera également utile pour les réflexions qui ont lieu actuellement pour la transformation ou le déplacement ou la reconstruction de l'HFR. Enfin, elle servira de base aux travaux actuellement en cours entre l'Agglomération et le district de la Sarine pour l'élaboration du plan directeur régional, devenu obligatoire avec la révision de la LaTEC.

En conclusion, il est satisfaisant de constater que l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg a souligné l'importance de la création d'emplois et d'un centre cantonal et rejoint, sur ce point, la position du Conseil communal de Villars-sur-Glâne.

Pour ce qui est des questions soulignées par la Commission financière, je peux vous informer que tous les partenaires ont signé l'avenant en question et que d'un point de vue purement légal, les conditions sont remplies pour que la Commune verse sa participation soit, le montant de Fr. 100'000.00 qui a été demandé. J'en ai terminé et je reste à disposition pour les questions.

M. Nicolas Schmidt, Président. Je donne la parole au Conseil général. M. Chavaz.

M. Jacques Chavaz, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL tient à remercier le Conseil communal pour ce message et surtout pour l'ensemble de ses efforts concernant le développement futur du secteur Bertigny-Ouest.

Le fait de recevoir une demande de crédit pour participation à de nouvelles études avant d'être informés du résultat de l'étude décidée par ce même Conseil en mars dernier a donné lieu à quelques réactions de mauvaise humeur au sein du groupe PLR-PVL. Au vu de la réception de ce rapport hier et des explications que M. Marmier vient de donner, les éventuels obstacles à une entrée en matière sont levés du point de vue de notre groupe.

Sans entrer dans les détails, on peut relever que cette étude confirme la très grande attractivité de Bertigny-Ouest comme zone d'activité, surtout par sa surface et son accessibilité. Elle fournira des arguments supplémentaires pour défendre l'idée que dans le Grand Fribourg, on ne veut pas seulement des logements, et encore moins une part croissante de logements vides, mais on veut aussi des places de travail. Ceci à la fois dans le but d'un développement économique durable et d'un tournant dans l'aménagement et la mobilité. Le « pendularisme » aigu n'est pas une solution face aux multiples défis actuels et futurs.

Cependant, soyons réaliste, cette seule étude ne suffira pas pour trancher entre la vision d'une zone exclusivement dédiée à l'activité et celle d'une zone mixte, à prédominance de logements, telle qu'elle semble habiter les têtes pensantes cantonales. Ce n'est d'ailleurs pas la question qui a été posée à ces experts.

Sur la nouvelle demande de Fr. 100'000.00, le groupe PLR-PVL est majoritairement favorable.

Les réserves sont de deux sortes :

- Pour certains, la couverture de l'autoroute est une utopie pour laquelle il vaut mieux ne pas engager un seul franc.

- Pour de nombreux membres de notre groupe, le programme prévu par l'Etat va à l'envers du bon sens : on commence par des ateliers participatifs, une démarche prospective et des analyses juridiques, avant même de savoir si une couverture est faisable et finançable et, si oui, que faut-il exactement couvrir ?

Pourquoi sommes-nous majoritairement en faveur de ce crédit ?

- Le montant de Fr. 100'000.00 représente le pas de porte à payer pour faire partie du Bureau exécutif pour avoir quelque chose à dire pour la suite des événements.
- L'avenir de cette zone est un enjeu qui dépasse largement les frontières communales et doit être abordé avec l'Etat, les communes concernées du Grand Fribourg et le propriétaire déterminant, la Bourgeoisie de Fribourg.
- Villars se doit d'être partie prenante dans ces démarches.
- La Commune, par ses interventions multiples allant jusqu'à attaquer le plan d'aménagement cantonal, a obtenu gain de cause sur le fait qu'on ne pourrait décider de l'aménagement sans respecter sa voix.

Notre oui majoritaire est associé de recommandations insistantes à l'adresse des représentants de la Commune qui participeront au pilotage des études :

- Il s'agit de mettre en priorité le développement urbain dans le secteur Chamblieux-Bertigny.
- La couverture de la N12 doit rester subsidiaire, les questions de développement et d'aménagement se posant avec ou sans la couverture.
- Ne pas commencer par des usines à gaz tels qu'ateliers participatifs, démarches prospectives et juteux mandats pour des juristes.
- Mais développer pragmatiquement 2-3 projets concrets pour cette zone, estimer leur coût et leur faisabilité et les comparer avant d'aller plus loin.

Villars-sur-Glâne a réussi à freiner une fuite en avant dans ce dossier, il est temps maintenant qu'elle donne des impulsions décisives pour le piloter dans la bonne direction. C'est dans cet esprit que la majorité du groupe PLR-PVL approuve le crédit d'étude de Fr. 100'000.00 et demande au Conseil communal de rapporter régulièrement sur les travaux engagés.

M. Nicolas Schmidt, Président. D'autres interventions ? M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Le message qui nous est soumis ce soir revient sur une thématique stratégique majeure pour l'avenir de notre Commune abordée en mars passé.

Que faire des terrains d'une zone de 650'000 m² situés sur le territoire de quatre communes, dont la moitié sur le territoire de Villars-sur-Glâne. Voici l'essentiel des réflexions émises par le groupe Verts-PCS lors de sa séance de préparation.

L'enjeu est de taille car, au-delà des Fr. 100'000.00 demandés, se pose une question de fond : quels sont, dans ce projet emblématique, les rôles, les pouvoirs et les marges de manœuvre respectifs des propriétaires fonciers et des pouvoirs politiques tant cantonaux que communaux ?

Lors de notre Conseil général de mars passé, le malaise était palpable. Force était de constater que deux logiques s'affrontaient quant à l'affectation des terrains concernés.

1. Celle du Canton et des propriétaires fonciers parmi lesquels la Bourgeoisie de Fribourg qui prônaient une priorité sur l'habitat susceptible de dégager à court et moyen terme de grosses plus-values financières.
2. Celle de notre Commune qui, en cohérence avec son plan d'aménagement, prônait une zone d'activités sur la zone de Bertigny-Ouest, susceptible de créer des emplois proches des lieux d'habitation et de limiter ainsi le nombre des pendulaires.

En plus de ces divergences, nous avons dû constater que le courant ne passait pas entre deux des personnalités politiques clés de ce dossier. L'accouchement d'un accord satisfaisant pour les deux parties allait s'avérer difficile. Dans ce contexte, certains d'entre nous ont même offert leurs bons offices pour aider à débloquer une communication pour le moins défailante.

C'est pourquoi, soucieux de mieux faire entendre sa voix et d'ouvrir une négociation paritaire notre Conseil communal a mandaté avec notre accord, quasi unanime, une étude sur l'attractivité de la zone de Bertigny-Ouest. Nous venons d'en découvrir les principales conclusions qui corroborent les options stratégiques du Conseil communal explicitées dans notre plan d'aménagement local.

Depuis lors, nous apprenons avec satisfaction qu'au terme de négociations intensives, les lignes ont bougé. Des accords satisfaisants pour les diverses parties ont été passés. Les pouvoirs et les marges de manœuvre respectifs des propriétaires fonciers et des pouvoirs politiques cantonaux et communaux sont expressément formulés et reconnus.

Quelles conclusions pouvons-nous émettre ce soir en attendant la suite ? Nous en formulons trois :

1. La position de fermeté du Conseil communal appuyée par le Conseil général s'est avérée efficace. Elle valide la solidité de nos processus démocratiques et juridiques.
2. La position des autorités cantonales s'est ajustée. Elle tient mieux compte des options de notre plan d'aménagement. Il est maintenant acquis que le développement de la zone de Chamblieux-Bertigny englobera tant le logement que les activités sources d'emplois dans une vision de développement durable.
3. Nous avons appris avec satisfaction dans la Liberté du 27 septembre 2019 que les porteurs du processus de fusion du Grand Fribourg renforcent notre point de vue en demandant au Canton de financer pour 20 millions les infrastructures de la zone d'activités de Bertigny-Ouest.

Dans ce contexte, notre groupe ne peut que féliciter le Conseil communal pour ses démarches en faveur d'un développement cohérent et équilibré de notre Commune. Il approuve sans réserve le crédit d'étude de Fr. 100'000.00 demandé.

M. Nicolas Schmidt, Président. Mme Buchs.

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale. Le groupe socialiste votera en faveur de ce crédit d'étude concernant la couverture de la N12 et le développement urbain du secteur Chamblieux-Bertigny. La Commune a gagné un premier bras de fer. Elle a su défendre sa vision quant à l'avenir de son territoire. Elle souhaite voir des emplois se créer. Le Conseil communal doit poursuivre la défense de cette zone stratégique et la mettre en valeur dans le cadre du Bureau exécutif et garder un point de vue réaliste.

Le montant demandé est finalement le prix du ticket pour participer de plein droit aux discussions en cours autour de cette zone stratégique. L'étude mandatée démontre que si la zone de Bertigny-Ouest est clairement concurrentielle au niveau national ce n'est pas forcément le cas au niveau du Canton. Il est primordial que la Commune s'investisse dans ce projet. La zone de Bertigny-Ouest ne se développera avec des entreprises que si les promotions politiques fortes la soutiennent.

Fribourg a besoin d'emplois, notamment d'emplois à forte valeur ajoutée. Alors que le développement immobilier, ces dernières décennies, a offert trop peu d'opportunité professionnelle au Grand Fribourg.

Aussi au nom du groupe socialiste, je vous appelle à soutenir la demande de crédit.

M. Nicolas Schmidt, Président. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Le groupe PDC, dans sa séance du 24 septembre 2019, a étudié avec attention ce message relatif à un crédit d'étude concernant la couverture de la N12 et le développement urbain dans le secteur de Chamblieux-Bertigny.

Après le message du 14 mars 2019 où le Conseil communal nous demandait, presque dans l'urgence, un crédit d'étude concernant la zone d'activités de Bertigny-Ouest, voilà qu'il revient déjà, sans un mot explicatif sur ladite étude dans son message, pour signer la convention refusée à l'époque.

Le groupe PDC se réjouit que l'Etat et le Conseil communal soient parvenus à un accord sous forme d'avenant à la convention. N'oublions-pas que plus de la moitié des terrains concernés se situe sur le territoire communal. Fallait-il perdre une demi-année ? Fallait-il croire que Villars-sur-Glâne faisait la fine bouche ou faisait le « toibebe » comme le pensait Mme Bernhard ? Fallait-il risquer de voir partir le train sans ne plus pouvoir y monter ? A l'instar de cette citation de Dietrich Bonhoeffer, « Si vous prenez le mauvais train, il est inutile d'arpenter les couloirs dans la bonne direction ».

Le groupe PDC estime que le Conseil communal avait bien fait de taper sur la table et de bander ses muscles pour faire valoir ses droits. Il semblerait qu'aujourd'hui, les relations de la DAEC avec notre Commune soient sur de meilleurs rails, et c'est tant mieux, car ce n'est que de cette manière que ce train avancera plus vite sans risque de déraillement final.

Le groupe PDC insiste pour que le Conseil communal veille à ce que cette zone d'activité du secteur stratégique de Bertigny reste à disposition pour la création d'emplois. Emplois qui sont nécessaires afin de garder l'attractivité et compétitivité de Villars-sur-Glâne, du Grand-Fribourg et du Canton. Si logements, il y aurait, ils ne doivent en aucun cas se faire au détriment de l'emploi. Même si nous ne connaissons pas le mode d'emploi du futur entre robotisation et télétravail.

Le prix du billet de train de Fr. 100'000.- n'est pas cher payé pour un tel trajet, même surtaxé de Fr. 35'000.- pour l'étude de Mobil'Homme. Cependant la volonté de l'Etat de ne jouer qu'au prêteur car je cite « Les montants nécessaires aux études seront avancés, puis récupérés lors de phases ultérieures du projet, dans le cadre de la valorisation des terrains concernés. Ce même modèle s'applique par analogie à tous les partenaires. » -fin de la citation- laissent

craindre une flambée des prix du terrain qui prêterait à entreprises et habitants. Car il ne faut pas se leurrer, à la fin il y a bien quelqu'un qui devra payer.

Le groupe PDC, à l'unanimité des membres présents, a accepté le présent message.

M. Nicolas Schmidt, Président. D'autres interventions ? M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. J'ai bien entendu les propos du Conseil communal que la condition expresse pour monter dans le train était d'obtenir l'unanimité du COPIL et ma question est quid des Fr. 100'000.00 sur lesquels nous devons voter ce soir ? J'ai un souci au niveau du timing dont Mme la Présidente de la Commission financière l'a déjà relevé. Lundi dernier nous avons dû nous prononcer sur le montant de Fr. 100'000.00 avant les résultats définitifs de l'étude qui a paru hier sur le site internet de la Commune et deuxième problème au niveau du timing, aujourd'hui, nous pouvons lire dans la Liberté « *Accord de paix pour Bertigny* ». Le communiqué de presse paru hier mentionnait que ce soir le montant de Fr. 100'000.00 sera, à entendre les messages des différents groupes, certainement accepté et quid si le montant de Fr. 100'000.00 n'était pas accepté ?

Je demanderais à notre Conseil communal de ne pas nous reléguer à une simple chambre d'enregistrement.

M. Nicolas Schmidt, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je vais répondre aux différentes remarques qui ont été soulevées. Tout d'abord, dès le début, le Conseil communal n'a jamais souhaité jouer la politique de la chaise vide dans ce dossier. Il est évident que les réflexions sur plusieurs communes dans un secteur plus large impliquent une certaine discussion obligatoire avec les autres partenaires également dans le cadre de l'Agglo et nous avons toujours voulu participer à ces travaux même si l'orientation initiale n'est peut-être pas celle souhaitée.

Par contre, l'essentiel était de garantir que les prérogatives de la Communes de Villars-sur-Glâne soient préservées, raison pour laquelle nous avons différé dans le temps la signature de cette convention tant que nous n'avions pas les garanties sur le fonctionnement et sur la prise de décisions.

Certes, lorsque nous adoptons une position ferme, nous risquons de laisser partir le train. Mais nous souhaitons, avant toute chose, savoir quelle était la marque de la locomotive et qui la conduisait avant de signer.

Je partage également les soucis ou les craintes du groupe PLR-PVL qui ont évoqué un certain nombre de risques par rapport à l'orientation du développement qui a été annoncé. Lorsque vous aurez voté ce crédit, la Commune sera de plein droit partie prenante et la convention pourra entrer en vigueur et être validée définitivement dès que le paiement de cette somme sera effectué.

Une fois que nous serons partie prenante à part entière, nous aurons la faculté d'orienter les travaux des différentes entreprises et bureaux qui étudient le secteur.

Les équipes sélectionnées pour les concours feront des premières propositions en fonction d'un cahier des charges qui mentionne dans ses objectifs l'implantation d'entreprise à haute valeur ajoutée, ce qui est une marque de bonne volonté de la part de la DAEC. Bien sûr qu'il y a de nombreuses réserves et pour ceux qui ont suivi les débats au Grand Conseil pour la partie cantonale soit le crédit de 4 millions où le Canton s'engage à prêter pour ce projet. Les débats ont aussi eu lieu au Grand Conseil où les mêmes questions qui ont été soulevées ici se sont posées, quand bien même le crédit a été largement accepté.

Nous sommes au début d'une nouvelle phase de travail. Le timing de l'étude est parfaitement justifié, car c'est maintenant qu'elle va être utile d'une part, dans le cadre de l'élaboration du plan directeur régional de la Sarine et, d'autre part, dans le cadre des travaux de Chambloux-Bertigny. D'ailleurs au lancement de cette étude, nous avons invité tous les partenaires de ce projet, soit les communes adjacentes, la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg et la promotion économique pour déjà travailler sur cette problématique.

Je précise encore que mardi prochain, dans le cadre de la Commission d'aménagement, nous aurons une présentation du cahier des charges et des travaux des équipes avec en chef de délégation, le Conseiller d'Etat, M. Jean-François Steiert.

Nous sommes au début du processus qui doit aussi inclure l'Agglomération de Fribourg pour choisir l'affectation de ces terrains. Nous nous baserons aussi sur les besoins du Grand Fribourg. Beaucoup d'éléments devront être pris en compte pour choisir l'affectation. Il y a aussi la volonté de l'Hôpital fribourgeois de se déplacer soit dans le secteur ou de se reconstruire, car avec sa structure actuelle il a de la peine à fonctionner.

Aujourd'hui vous allez voter pour un nouveau départ dans lequel la Commune de Villars-sur-Glâne aura son mot à dire, elle ne sera pas toute seule, mais aura la faculté, grâce à l'unanimité, de s'opposer à ce qui ne lui convient pas du tout. Je vous remercie, d'ores et déjà, pour votre soutien.

M. Nicolas Schmidt, Président. M. Carnevale.

M. Angelo Carnevale, Conseiller général. J'interviens à titre personnel car le groupe socialiste est déjà intervenu.

Les dernières statistiques le prouvent, le Canton de Fribourg est le canton le moins industrialisé de la Suisse et où les salaires sont les plus bas. Alors créer encore des logements c'est utopique. La bataille que nous devons mener c'est une lutte pour la création d'emplois, d'emplois pour le Grand Fribourg.

C'est maintenant à nous de proposer des choses pour que nous ne soyons plus un canton paysan comme dans les années 50.

M. Nicolas Schmidt, Président. La parole n'étant pas demandée, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le message relatif à un crédit d'étude concernant la couverture de la N12 et le développement urbain dans le secteur Chamblieux-Bertigny et la demande de crédit d'étude d'un montant de CHF 100'000.- sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 40 oui et 2 non

M. Nicolas Schmidt, Président. Nous allons passer au point 5 de l'ordre du jour.

5. Message relatif au remplacement du système de gestion des temps

M. Nicolas Schmidt, Président. En préambule, je me permets de préciser qu'il s'agit bien du remplacement d'un appareil et non pas du président qui lui maîtrise au mieux la gestion du temps de notre séance. Je donne la parole à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 23 septembre 2019, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Emmanuel Roulin, Secrétaire communal.

La Commission financière comprend les arguments justifiant la nécessité de procéder au remplacement de ce logiciel mais regrette de devoir investir un tel montant alors que le processus de fusion est en cours. Par contre, l'avantage du système de gestion du temps proposé est qu'il est déjà utilisé par certaines Communes du Grand Fribourg notamment la Ville de Fribourg.

Un appel d'offre n'ayant pas encore eu lieu, la Commission financière part de l'idée qu'une estimation sérieuse des coûts a été faite et qu'ainsi le crédit demandé sera suffisant.

Au vu de ces éléments, la Commission financière, à l'unanimité, préavis favorablement la dépense de CHF 52'000.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour le remplacement du système de gestion des temps.

M. Nicolas Schmidt, Président. Je donne la parole au Conseil communal. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je n'ai pas de remarque et je reste à disposition pour les questions.

M. Nicolas Schmidt, Président. Je donne la parole au Conseil général. M. Schnyder.

M. Peter Schnyder, Conseiller général. Dans sa séance de préparation le groupe Verts-PCS a examiné cet objet et la demande de crédit y relative.

Avant tout, le groupe Verts-PCS remercie l'auteur pour la qualité et la clarté de ce message. Nous nous félicitons qu'une fois de plus, notre administration maximise l'amortissement des infrastructures informatiques. En plus, le nouveau système informatique est le même que celui déjà utilisé en Ville de Fribourg. Ceci amène une cohérence et une logique dans le cadre des négociations en vue d'une éventuelle fusion du Grand Fribourg.

Vu le montant de l'investissement, il nous manque cependant un positionnement stratégique. Un tel investissement pour un système de gestion de temps avec une interface dans le système de comptabilité devrait se faire dans le contexte d'une stratégie informatique à long terme. Pour une telle application standardisée, l'hébergement en local comme proposé n'est

généralement pas la meilleure des solutions. Notre administration n'a pas la taille critique pour gérer efficacement la gestion d'application (entretien, mise à jour, testing, etc.) d'un tel programme y compris son infrastructure.

Une solution Cloud comme SaaS devrait également être évaluée dorénavant dans toutes décisions d'investissement informatique, et ceci comme mentionné auparavant dans un contexte de stratégie informatique à court, moyen et long terme.

Sur la base de ces réflexions, le groupe Verts-PCS soutient le message du Conseil communal, et l'invite à réfléchir à sa stratégie informatique future et d'en faire part à la Commission informatique, voire à la Commission financière et au Conseil général.

M. Nicolas Schmidt, Président. D'autres interventions. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Conseiller général. Le groupe socialiste s'est rencontré le 25 septembre 2019 pour discuter le message relatif au remplacement du système de gestion des temps.

Le message explique en détail les raisons qui ont abouti à la situation qui oblige la Commune d'acquérir un nouveau système. De ce fait, le parti socialiste soutient ce message. Nous regrettons pourtant que le message ne fournit aucun détail relatif à la future solution.

Nous insistons que la solution qui sera déterminée au cours de l'évaluation du nouveau système, sera présentée à la Commission informatique avant qu'une décision soit prise, afin qu'elle puisse s'assurer que la future solution de gestion des temps soit adaptée aux besoins de la Commune et qu'elle permette une utilisation à long terme.

M. Nicolas Schmidt, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je remercie les deux groupes qui se sont exprimés ainsi que les autres groupes pour leur silence qui est signe d'acceptation, pour avoir soutenu ce message.

Il ne s'agit pas d'une grosse opération informatique mais simplement de remplacer le système de gestion des temps. C'est une infime partie de tout le programme informatique et qui ne demande pas, d'ailleurs, une manutention aussi importante qu'on pourrait l'imaginer. Nous

avons à cet effet un informaticien qui est parfaitement capable de gérer le problème du système.

Nous sommes navrés d'en être arrivé à cette extrémité mais la société qui nous a vendu, à l'époque, le programme a été rachetée par une autre société et, comme cela se passe souvent en cas de rachat, abandonne les parties les moins productives du business.

Comme il n'était pas question de revenir à l'âge de pierre et de contrôler manuellement le temps de travail des collaborateurs, nous avons dû recourir à une solution et pour une fois nous avons essayé d'être intelligents et opter pour un système qui est, actuellement, adopté par la plupart des grosses communes qui nous entourent. Je ne vois pas l'utilité de réunir la Commission informatique pour lui dire que nous avons pris un système qui a fait ses preuves et que nous avons pu examiner avec les contacts que nous avons avec les autres communes et pour lequel le financement est assuré comme nous l'avons mentionné. D'ailleurs, à ce propos, tout le monde nous a sollicités pour nous proposer son produit et grosso modo nous avons pu constater que les prix s'équivalent.

N'allez pas imaginer que c'est pour faciliter la fusion du Grand Fribourg que nous avons recouru à ce système mais uniquement par soucis d'être concrets et pragmatiques.

M. Nicolas Schmidt, Président. La parole n'étant pas demandée, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le message relatif au remplacement du système de gestion des temps et autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt de CHF 52'000.- pour couvrir les coûts sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité moins une abstention.

M. Nicolas Schmidt, Président. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Réponse au postulat N° 018 déposé par Mme Véronique Polito (PS) et M. Nicolas Schmidt (Verts) au sujet de montrer l'exemple en matière d'égalité salariale

M. Nicolas Schmidt, Président. Je donne la parole au Conseil communal. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Nous vous avons fourni la réponse écrite en complément de ce que nous vous avons déjà expliqué lors de la dernière séance. Vous pouvez constater avec satisfaction que nous avons parfaitement rempli le programme et légèrement au-delà puisqu'il s'avère que les femmes sont légèrement favorisées à Villars-sur-Glâne.

M. Nicolas Schmidt, Président. La parole est aux auteurs du postulat, Mme Polito.

Mme Véronique Polito Schmidt, Conseillère générale. En lisant la réponse à notre postulat, je me suis dit qu'à l'image de notre ancien Conseiller fédéral, Adolf Ogi, il suffirait pour tout commentaire de déclarer devant cette assemblée « C'est FORMIDABLE ! ».

Mais comme je ne suis pas seule à avoir écrit ce postulat et que ma tendre moitié m'a confié la tâche de prendre la parole pour deux, je me dois d'ajouter encore quelques mots :

- Oui, c'est formidable que Villars-sur-Glâne respecte l'égalité salariale à 100% avec un résultat si brillant que n'importe quelle collectivité publique peut en pâlir d'envie !
- C'est formidable que notre Commune montre l'exemple quelques mois après le 14 juin, où des centaines et des centaines de milliers femmes (et aussi beaucoup d'hommes) sont descendues dans la rue pour demander plus de respect pour les femmes et une vraie égalité entre les sexes.
- C'est formidable que notre Commune, en signant la charte nationale pour l'égalité, se soit engagée non seulement à respecter et contrôler régulièrement l'égalité salariale au sein de son administration, mais aussi à la faire respecter dans le cadre des marchés publics et dans les organismes qu'elle subventionne.

Ce serait encore plus formidable si notre Commune ne s'arrêtait pas en si bon chemin. Il y a encore tant de chemin à parcourir pour que l'égalité entre les sexes soit enfin respectée.

Et si, par exemple, nous décidions au prochain Conseil général, comme l'a fait la Ville de Fribourg, ce lundi dernier, d'accorder un congé paternité de 30 jours ? Ce serait FORMIDABLE !

M. Nicolas Schmidt, Président. Si la parole n'est plus demandée nous en avons terminé avec ce postulat. Le Conseil général prend donc acte de la réponse. Je remercie le Conseil communal pour sa réponse et le précieux temps passé pour l'élaboration.

M. Nicolas Schmidt, Président. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

7. Election d'un membre au Conseil d'Agglomération

M. Nicolas Schmidt, Président. Suite à la démission de M. Schnarrenberger, une place est devenue vacante au sein du Conseil d'Agglomération qui aujourd'hui est composée de 7 membres, à savoir :

- M. Marco Aurelio Andina, PS
- M. Pierre-Emmanuel Carrel, PDC
- M. Jacques Dietrich, PS
- M. François Grangier, PLR
- M. Dimitri Küttel, PDC
- M. Claude Monney, PCS

La parole est au Conseil général pour la présentation d'une candidature. Mme Fässler.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. Le groupe PLR-PVL a le plaisir de vous présenter M. Alexandre Wicht en tant que membre au Conseil d'Agglomération. Vous connaissez tous M. Wicht. Pour faire court, il est président du Parti politique PLR de Villars-sur-Glâne. M. Wicht est marié et père de deux enfants. Il est membre de la Commission d'aménagement et est très impliqué dans la Commune depuis sa tendre enfance. Je vous prie de bien vouloir valider sa candidature.

M. Nicolas Schmidt, Président. D'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas nous pouvons passer au vote par acclamation.

M. Alexandre Wicht est élu membre au Conseil d'Agglomération par acclamation.

M. Nicolas Schmidt, Président. M. Wicht je vous félicite. Nous pouvons passer au point 8 de notre ordre du jour.

8. Election d'un membre à la Commission communale des naturalisations

M. Nicolas Schmidt, Président. Suite à la démission de M. Robert Nzobihindemyi, une place est devenue vacante au sein de la Commission communale des naturalisations qui aujourd'hui est composée de 7 membres, à savoir :

- Mme Erika Schnyder, Présidente, PS
- M. Pierre-Emmanuel Carrel, PDC
- M. Jean-Denis Burri, Les Verts
- Mme Roseline Andina, PS
- M. Gaël Gobet, PLR
- M. Alexandre Dupasquier, PVL

La parole est au Conseil général pour la présentation d'une candidature pour remplacer M. Robert Nzobihindemyi. M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller général. Notre parti a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Olivier Huot pour la Commission communale des naturalisations en remplacement de M. Robert Nzobihindemyi que nous remercions vivement pour son engagement.

M. Huot est ingénieur HES en électrotechnique et est descendu des montagnes neuchâtelaises il y a déjà 26 ans pour s'établir dans notre Commune. Il travaille à l'université de Fribourg. Il est marié et a deux enfants. Il est aussi actif dans différentes sociétés dont une de musique. M. Huot est aussi tout nouveau président de notre section de Villars-sur-Glâne depuis ce printemps. Il est également membre de la Commission informatique, dont Mme la Syndique ne veut pas la réunir pour avaliser le programme de la gestion des temps, et de la Commission culturelle. Nous vous recommandons d'appuyer sa candidature. M. Huot est présent dans la salle.

M. Nicolas Schmidt, Président. D'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, nous allons voter par acclamation.

M. Olivier Huot est élu membre de la Commission communale des naturalisations par acclamation.

M. Nicolas Schmidt, Président. M. Olivier Huot, je vous félicite pour l'élection à vos nouvelles fonctions et vous remercie pour votre présence parmi nous ce soir. Je vous souhaite du plaisir dans cette commission importante qui constitue une porte d'entrée civique dans notre Commune et notre pays. Je vous invite à vous lever.

Et je remercie également M. Robert Nzobihindemyi pour son engagement au sein de cette commission depuis 2016. Nous passons au point 9 de notre ordre du jour.

9. Fusion : état des discussions

M. Nicolas Schmidt, Président. Je vous rappelle que le Conseil général a participé avec lettre du 13 juin 2019 à la consultation sur le concept de fusion et les huit rapports des groupes de travail de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg. Une copie de cette lettre vous a été remise par courriel.

Je vous rappelle également que le Conseil général a voté lors de sa séance du 9 février 2017 par une très large majorité une résolution. La résolution déclarait le suivant : « Le Conseil général de la Commune de Villars-sur-Glâne déclare officiellement son intérêt à participer au plus tôt et dès le début au processus de fusions intercommunales du Grand Fribourg ... »

Dès lors, le Conseil général est un acteur actif dans la procédure. S'il y aurait lieu un jour, comme cela est prévu dans la procédure de fusion, de décider de poursuivre la procédure ou de s'en retirer, le Conseil général, tout comme le Conseil communal, aura à prendre position. Dès lors, je considère qu'une information approfondie sur le projet de la fusion est importante. Je donne donc la parole aux représentants de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg pour nous tenir au courant des actualités. Mme Balçin.

Mme Belkiz Balçin, Conseillère communale. Ce soir, je vais tenter de vous faire un bref récapitulatif des éléments essentiels du processus de fusion afin d'avoir un aperçu le plus complet possible de l'état des lieux.

En effet, deux assemblées constitutives se sont tenues les 5 et 26 septembre dernier, de sorte que vous avez reçu pléthore d'informations que ce soit en qualité de Conseillers généraux ou par le biais de la presse.

Ma présentation sera objective et reflètera au plus près l'état des lieux. Hormis les prises de position du Conseil communal dans le cadre de sa participation à la consultation qui est d'ailleurs publiée sur le site internet de la Commune à côté de la prise de position du Conseil Général, il me sera difficile de répondre à d'autres questions impliquant des prises de positions stratégiques.

A l'écran vous pouvez voir les principaux titres de ma présentation, dont :

1. Résultat de la consultation
2. Taux d'impôts

3. Trois axes stratégiques de la fusion
4. Soutien du Canton
5. Prochaines étapes / échéances.

S'agissant du résultat de la consultation, si je ne me trompe pas vous avez dû recevoir le rapport ainsi que d'autres informations, que nous allons consulter rapidement, je n'ai pas sélectionné tous les points mais une grande majorité. Je parlerai rapidement des déterminations du COPIL et ensuite on reviendra point par point sur les résultats de la consultation.

Plusieurs groupes de travail ont été constitués et dans chacun d'eux siègent des représentants de chaque commune participant au processus. Ces groupes de travail ont rendu des rapports avec une liste de choses qu'ils aimeraient voir se concrétiser. La consultation des rapports des Groupe de travail s'est tenue du 13 mai au 14 juin 2019. Le Conseil communal et le Conseil général y ont participé. Il y a eu environ 160 retours dont environ une centaine de retours individuels et une soixantaine de retours institutionnels. Les résultats de la consultation sont basés sur la majorité des avis exprimés mais en mentionnant également la minorité. Il faut également noter que tous les objets soumis à la consultation ne doivent pas obligatoirement figurer dans la convention de fusion.

Concernant les déterminations du COPIL, suite aux retours des différentes prises de positions, il s'est avéré que certaines propositions étaient contraires à la Constitution cantonale et pour lesquelles le COPIL y renoncerait. Le cadre légal doit encore être adapté et modifié. De ce fait, il y a encore beaucoup d'échanges entre le COPIL et le Conseil d'Etat qui vont avoir lieu afin de régler toutes ces questions.

Pour rentrer dans le vif du sujet, **le nom de la commune fusionnée est Fribourg, respectivement Freiburg**. Comme vous pouvez le voir à l'écran, une nette majorité s'est prononcée en faveur de cette proposition. A noter également que le Canton avait indiqué que la modification du nom du chef-lieu du canton serait contraire à la constitution.

Ensuite **l'allemand est reconnu comme seconde langue officielle de la commune fusionnée**. Là aussi une majorité est pour. Le service de la législation a indiqué que pour que ce choix soit conforme à la constitution cantonale, il faut que la majorité germanophone puisse être considérée comme importante. Evidemment ceci est une notion indéterminée c'est pourquoi le comité de pilotage doit procéder à des échanges avec le Conseil d'Etat sur ce point.

Ensuite, **Conseil général, période transitoire. Combien de temps doit durer cette période transitoire ?** Vous pouvez voir que la majorité s'est prononcée pour une législature de 5 ans.

La commune fusionnée a un Conseil général doté d'un secrétariat professionnel indépendant. Là aussi la majorité s'est prononcée en faveur de cette proposition. Cette dernière nécessite également des interrogations au niveau du cadre légal.

Le Conseil général est composé de 80 membres, miliciens, élus au système proportionnel. Là aussi la majorité est pour.

Chaque ancienne commune constitue un cercle électoral pour l'élection des membres du Conseil général, à titre transitoire. La réponse est favorable. Pour rappel, il y avait un nombre minimum et maximum prévus pour chaque ancienne commune mais la répartition des sièges doit être revus avec le Canton.

Ensuite, **la commune fusionnée met en place des commissions locales, qui représente la population et servent de lien entre celle-ci et les autorités politiques et administratives de la commune fusionnée.** Une majorité est favorable à cette proposition. Mais lors des retours beaucoup d'interrogations ont été formulées, notamment sur la notion de ses commissions, sur leurs compétences, etc. Toutes ces questions doivent être encore éclaircies.

Pour **le Conseil communal, période transitoire, combien de temps doit durer la période transitoire ?** Là aussi une majorité est pour une législature de 5 ans ce qui est conforme à la législation. Le Conseil communal est composé de 7 membres professionnels, élus au système proportionnel. Là aussi une majorité est favorable. Il faut préciser que si le Conseil communal est élu au système proportionnel cela nécessite une modification du cadre légal.

La Commune fusionnée constitue un cercle électoral pour l'élection des membres du Conseil communal. Mais chaque ancienne commune a droit à un nombre minimum de sièges seules ou conjointement à d'autres anciennes communes à titre transitoire. Une majorité est favorable.

Les membres du Conseil communal ne peuvent siéger pendant plus de 3 législatures complètes. Là également une majorité est pour mais typiquement pour ce point, il s'avère que cela constitue une restriction des droits politiques contraire à la constitution. C'est pourquoi le comité de pilotage a décidé de renoncer à cette proposition.

Une administration accessible pour tous ? Il y a tout de même trois personnes qui ont répondu par la négative !

Tous les points que j'ai évoqués jusqu'à maintenant doivent obligatoirement figurer dans la convention de fusion. Les points que je vais évoquer à partir de maintenant ne doivent pas, obligatoirement, figurer dans la convention de fusion.

Instauration d'une filière bilingue dans le système scolaire obligatoire ? La majorité est favorable. Evidemment que pour ce faire, il doit y avoir une relation étroite avec la DICS car c'est une compétence du Canton et non pas des communes.

Au sujet de la Bourgeoisie, **la fusion entrainera la création de nouveaux droits politiques pour les nouveaux bourgeois de la commune fusionnée. Elle n'aura pas de conséquence sur la Bourgeoisie de Fribourg qui continuera d'exister juridiquement, indépendamment de la nouvelle commune. La Bourgeoisie pourra ainsi faire perdurer son travail d'utilité publique, dans le périmètre du Grand Fribourg et au-delà, sans aucune modification.** La majorité est en faveur du maintien de la Bourgeoisie. Il faut savoir que les contours de l'existence même de la Bourgeoisie, sont ancrés dans la loi. Pour supprimer une institution telle que celle-ci, il y a des modifications importantes à apporter.

Privilégier les transports publics en les rendant plus attractifs. Là aussi 5 personnes ne sont pas favorables.

Ensuite, **préserver et développer la cohésion sociale, la qualité de vie et l'accès au logement ?** Je n'ai rien à ajouter, la majorité est favorable.

La planification consolidée montre que le projet de fusion est réaliste. La majorité est favorable. Je vous rappelle que le Conseil communal avait émis quelques doutes car il y a beaucoup d'incertitudes.

Et enfin, **la contribution légale d'aide à la fusion devrait s'élever à Fr. 19'251'300.00. Le groupe de travail finances s'est penché sur la question d'une éventuelle contribution complémentaire pouvant être demandée à l'Etat de Fribourg.** Une majorité des participants estime qu'il faut demander une contribution complémentaire à l'Etat de Fribourg ce qui a déjà été fait.

J'en ai terminé avec les rapports de la consultation et je passe au taux d'impôt.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller Général. J'ai une question concernant la Bourgeoisie. Dans le rapport de la consultation, pour ceux qui ont répondu favorablement, est-ce qu'on connaît la partie qui vient de la Ville de Fribourg et celle qui ne vient pas de la Ville de Fribourg. Car il y a une réponse différente selon la provenance.

Mme Belkiz Balçin, Conseillère communale. Je n'ai pas de détail sur les réponses mais si vous lisez le rapport de consultation vous trouverez les indications.

S'agissant du taux d'impôt, au départ il y avait une fourchette entre 70 et 78 % qui avait été annoncée et cette fourchette a été réduite entre 70 et 73% mais le groupe de travail « Finances » poursuivra son travail pour proposer un chiffre précis d'ici à la mi 2020.

Pour la contribution immobilière le groupe de travail « Finances » propose un taux de 2,5 ‰ ce qui correspond parfaitement au taux actuel des communes du périmètre.

M. Nicolas Schmidt, Président. M. Peiry demande la parole.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Je reviens sur le slide précédent qui précise que les indicateurs relatifs à la santé financière de la commune fusionnée sont au vert et juste avant on parle de caisse de pension du personnel communal. Est-ce qu'il y a des pistes qui ont été abordées. Est-ce que toutes les communes vont aller dans la caisse de pension de la Ville de Fribourg ? Est-ce que la Ville va devoir renflouer sa caisse et rejoindre Comunitas ou une autre caisse ? Est-ce qu'il y a des pistes sur l'aspect des caisses de pension ?

M. Nicolas Schmidt, Président. Est-ce que M. Carrel veut répondre ?

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je vais répondre à la question car j'ai l'honneur de faire partie du groupe de travail « Finances » qui s'est penché sur cette question. L'étude qui est actuellement menée est de savoir ce que ça va coûter à chaque caisse de pension de fusionner dans une nouvelle caisse. Il ne s'agit pas de savoir ce que va coûter l'assainissement de la caisse de pension de la Ville de Fribourg ceci étant réalisé avant la fusion. Est-ce que ça vous suffit comme réponse.

M. Nicolas Schmidt, Président. Mme Fässler a aussi une question.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. J'aimerais savoir si le taux d'impôt prévu sera maintenu après les élections ? Ce qui peut influencer les votes !

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je vais également répondre à cette question. Le taux qui sera proposé ne sera valable que pour la convention de fusion. Bien évidemment, il appartiendra aux autorités de la nouvelle commune, dans le cas d'une nouvelle législature, de déterminer si ce taux fiscal est viable ou pas. Ce n'est pas une garantie pour les cinquante prochaines années dans le cadre d'une commune fusionnée, on est bien d'accord !

M. Nicolas Schmidt, Président. Si j'ai bien compris le taux sera bloqué uniquement pour la première législature !

Mme Belkiz Balçin, Conseillère communale. Les trois axes stratégiques de la fusion sont également trois points relatés également dans la presse.

La fusion apporte des solutions aux problèmes du Grand Fribourg, à savoir :

- La Création d'emplois
- Une mobilité performante
- Une fiscalité attractive

Le comité de pilotage et le groupe de travail « Finance » ont fait un pas de plus puisqu'ils ont déjà adressé au Canton une demande d'environ 320 millions pour les trois axes stratégiques, principalement pour la mobilité et la création d'emplois.

L'idée serait d'augmenter la cadence des bus, trains, tramway toutes les 7,5 minutes qui coûterait 20 millions, de développer le réseau qui coûterait 285 millions et enfin d'équiper la zone de Bertigny pour créer des emplois, 20 millions.

Je vous montre quelques mesures concrètes qui sont d'ajouter une ligne directe jusqu'à Marly depuis Fribourg qui serait un tramway. Des lignes de bus seraient également ajoutées ainsi qu'une ligne de bus qui passerait dans le périmètre sans passer par le centre et à terme le but serait d'augmenter la cadence à 7,5 minutes et de relier deux points du réseau en moins de 15 minutes.

Parmi d'autres mesures, il y a notamment que la commune fusionnée prendrait en charges les abonnements des seniors et des jeunes en formation. Une seule zone tarifaire pour les habitants de l'ensemble de la commune, actuellement il y en a deux et une réduction du prix du ticket.

Concernant le soutien du Canton, lors de la dernière séance d l'Assemblée constitutive qui s'est tenue à Belfaux le 26 septembre 2019, M. Didier Castella, Conseiller d'Etat, a tenu un discours dont je vous fais part d'un extrait. Grosso modo, le Canton est assez favorable aux mesures de créer des emplois mais surtout à celles de la mobilité et se dit prêt à examiner les demandes formulées par le comité de pilotage, notamment la demande des 320 millions, et de demander le soutien du Grand Conseil. En l'état, il se dit prêt à entrer en matière.

M. Nicolas Schmidt, Président. M. Marmier souhaite intervenir.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Concernant toutes ces mesures de mobilités, qui sont fantastiques, financées par le Canton, j'aimerais savoir si celui-ci financera aussi ces mesures si la fusion ne voit pas le jour !

Mme Belkiz Balçin, Conseillère communale. Prochaines étapes et échéances. A la mi-novembre 2019, finalisation du projet de concept de fusion par le COPIL. Il ne s'agira pas encore de la convention de fusion à proprement parlé et le 28 novembre 2019, il y aura la 10^{ème} séance de l'Assemblée constitutive qui devra voter sur la question du principe du vote consultatif. C'est tout à fait possible que l'Assemblée constitutive décide d'y renoncer.

Le calendrier date du 26 juin 2019 et va être affiné en fonction des retours des comptes rendus. Le 5 et 26 septembre ont eu lieu les Assemblées constitutives. Le 28 novembre 2019 il y a une autre Assemblée constitutive, notamment sur la question du vote consultatif. Ensuite, entre janvier et février 2020, il y aura les soirées d'informations dans les communes qui seront organisées par le COPIL. Mi-mars 2020, il y aura le vote consultatif pour autant qu'il soit maintenu et mi-avril 2020 c'est le délai pour les demandes de modifications du périmètre de fusion. Cette demande peut émaner du Conseil communal et du Conseil général mais le vote final reviendra à l'Assemblée constitutive.

Ensuite mai-juin 2020, il y aura l'adaptation éventuelle du concept de fusion et/ou du périmètre de fusion. En automne 2020, il y aura la validation et la transmission de la Convention de fusion au Conseil d'Etat. En décembre 2020, l'approbation de la Convention de fusion. En janvier et février 2021, il y aura les soirées d'informations dans les communes qui seront encore dans le périmètre de la fusion organisées par les Conseils communaux. Et enfin, le 7 mars 2021, il y aura le vote sur la Convention de fusion. Si tout se passe bien la nouvelle commune devrait entrer en vigueur fin 2021. J'en ai terminé pour la présentation.

M. Nicolas Schmidt, Président. Y a-t'il des questions ou commentaires ? M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Concernant le vote consultatif de mars 2020, aura-t-il lieu ou pas ? On a déjà repoussé ce vote à Villars-sur-Glâne. Y a-t'il un moyen d'avoir la garantie que ce vote ait bien lieu en mars 2020 au niveau de l'Assemblée constitutive.

Mme Belkiz Balçin, Conseillère communale. La question sera soumise à l'Assemblée constitutive du 28 novembre 2019 et à ce moment-là on saura si oui ou non le vote consultatif aura lieu ou pas.

M. Nicolas Schmidt, Président. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Tout d'abord je remercie Mme Balçin pour sa fidèle retranscription de tout ce qui a été dit ces derniers mois concernant le processus de fusion.

A titre personnel, j'ai malgré tout un problème concernant les résultats du processus de consultation. De mon point de vue, il y a un manque de rigueur scientifique flagrant dans le sens où on ne sait pas qui a répondu. Il n'y a pas d'échantillons représentatifs de tous les points de vue possibles. On a simplement demandé à un nombre de personnes qui souhaitaient répondre. Il n'y a pas de rigueur scientifique analytique. On a aucune idée de qui a répondu, d'où ça vient, si ce sont des personnes qui étaient plutôt positives ou négatives au départ et ceci fait que nous n'avons pas un ensemble de réelle représentation populaire. Je suis persuadé qu'en cas d'une publication scientifique, un tel résultat n'a aucune chance d'être publié.

Ensuite, concernant les mesures de transport qui sont proposées, je ne sais pas du tout comment tout cela pourrait être coordonné avec l'Agglo. Je rappelle que l'Agglo fait un énorme travail à ce niveau-là. Nous allons adopter le plan PA3 dont certaines mesures vont être votées la semaine prochaine au niveau du Conseil de l'Agglo. On a voté également un budget pour la préparation du PA4. Dans le plan d'aménagement de l'Agglo, l'essentiel du travail est fait sur la mobilité. A l'écoute de ce qui vient d'être dit concernant toutes ces mesures additionnelles et de ce qui viendrait dans le cadre de la fusion, personnellement j'ai plus l'impression d'une approche que demain on rase gratis que d'un réel projet de société.

M. Nicolas Schmidt, Président. En tant que membre de l'Assemblée constitutive, je peux vous répondre par rapport à la dernière intervention. En fait, c'est un problème de « camembert ». Vous dites qu'il n'y a pas de rigueur scientifique bien que sur les « camemberts » que nous venons de visualiser une impression de scientificité est donnée. Une consultation est un processus politique et non pas scientifique, dont seules les personnes

désirant y participer ont pris part. C'est vrai que la façon dont cela est présenté donne l'impression que les trois quarts des personnes sont favorables. Il est vrai que ce n'est pas représentatif mais c'est le mieux de ce que nous puissions avoir pour l'instant.

La première indication, plus ou moins représentative, que nous pourrions avoir sera lors du vote consultatif. Là encore il faudra que les gens qui votent, sachent de quoi il s'agit. Qu'ils aient des informations complètes, ce qui n'est pas le cas. Ce sera le travail de l'Assemblée ces prochains six mois, de prendre certaines décisions et d'amener plus de clarté.

Par rapport à la faiblesse que vous avez évoqué au sujet du PA4 de l'Agglo, je vois le même problème qui a été évoqué ce soir au sein de notre assemblée et il faut maintenant relier les 2 bouts, celui de l'Agglo et celui du Grand Fribourg.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Moi-même et les autres collègues du Conseil général, qui sommes au Conseil de l'Agglo, nous avons extrêmement peu d'information dans le cadre du Conseil de la part du Comité de l'Agglo. Il est extrêmement discret quant à son lien et discussion avec le processus de fusion.

Par rapport à la rigueur scientifique pour un projet de cette envergure, je n'accepte pas vraiment votre réponse parce que dans un tel processus, il faut prendre le problème de l'autre côté. Nous avons des gens que l'on peut mandater qui font des études de marché et feront vraiment une enquête selon un processus scientifique rigoureux. C'est comme ça que l'on doit procéder. Alors un processus de consultation, je veux bien, l'un n'exclut pas l'autre, mais le fait de présenter cela de cette manière laisse à penser qu'il y a une rigueur scientifique derrière alors que ce n'est pas le cas. Il faut être conscient que ce qui nous a été présenté ce soir n'a aucune valeur scientifique.

M. Nicolas Schmidt, Président. M. Portmann.

M. Pierre Portmann, Conseiller général. J'ai une question pour Mme Balçin au sujet du calendrier. Est-ce que vous pouvez nous réexpliquer l'objet du vote consultatif sur quoi la population va devoir voter et sur les conséquences à partir du résultat de ce vote pour le COPIL. Est-ce que c'est un projet de fusion qui va être remanié par la suite. Est-ce que vous pouvez donner plus d'explications ?

M. Nicolas Schmidt, Président. Mme Balçin.

Mme Belkiz Balçin, Conseillère communale. Votre question est parfaitement légitime. Je l'ai moi-même posé à M. le Préfet, lors de la dernière séance de l'Assemblée constitutive qui a eu lieu le 26 septembre et je n'ai eu pas de réponse ! Cette question va être examinée dans ces prochaines semaines. En ce qui concerne les conséquences, je ne sais pas s'il y en aura forcément pour le COPIL mais il y en aura pour les communes concernées qui devront prendre ensuite une décision sur la base du vote consultatif pour savoir si elles veulent sortir ou rester.

M. Pierre Portmann, Conseiller général. J'ai une deuxième question mais cette fois par rapport au vote final. Dans quelles mesures les points qui figureront dans la convention lieront les autorités de la future commune fusionnée et dans quelles mesures les points ou les idées qui ont été soulevés par les différents groupes de travail vont lier les autorités de la future commune fusionnée notamment sur les aspects financiers qui ont été évoqués précédemment. Pouvez-vous m'apporter une réponse ?

M. Nicolas Schmidt, Président. M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Les autorités politiques de la future commune fusionnée ne seront pas seulement là pour faire de la figuration. Elles seront là pour prendre en charge les reines de la commune, pour prendre des décisions aussi bien au niveau de l'Exécutif que du Législatif. Je vois mal que l'on puisse, dans une convention de fusion, lier une autorité politique pour 5 années. Cela me paraît impossible.

D'un point de vue purement financier, par rapport à ce qui a été fait au niveau du groupe de travail « Finances », selon la liste de Noël de tous les groupes de travail, le groupe a pris une certaine moyenne d'investissements par année qu'il a ensuite répercuté sur le fonctionnement. Mais il appartiendra « in fine » à la commune fusionnée de décider quels investissements seront faits ou pas. Pour l'instant, c'est juste une pondération de l'ensemble des investissements souhaités qui a été fait sur une certaine durée sans garantie qu'ils soient effectués ou pas.

M. Nicolas Schmidt, Président. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Pour donner suite à l'intervention de M. Dietrich par rapport à la supposée opacité du Comité de l'Agglo à ce sujet, ce dernier n'a pas eu du tout de contact avec les têtes pensantes de l'Assemblée constitutive sur les éléments qui ont été présentés, à savoir : la mobilité, les cadences et le tramway. Ces éléments ont été découverts dans la presse.

Je ne suis pas convaincu que ces éléments soient liés à la création d'une commune fusionnée. Sur l'idée de construire un tramway, il faut savoir avant tout qui va payer ?

M. Nicolas Schmidt, Président. Mme Balçin.

Mme Belkiz Balçin, Conseillère communale. Par rapport à la critique émise par M. Dietrich contre le résultat de la consultation. Je ne répondrai pas sur ce sujet mais il faut relever que l'avis de la minorité est tout de même mentionné. Les critiques émises sont légitimes.

M. Nicolas Schmidt, Président. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. L'autre jour, dans la rue j'ai rencontré un historien, M. Jean-Pierre Dorand. Je lui ai demandé s'il avait été sollicité pour savoir ce qui c'était passé ces cent dernières années dans la cadre du Grand Fribourg et sa réponse a été négative.

Puis j'ai rencontré M. le Préfet et lui ai demandé s'il avait prévu de parler du passé du Grand Fribourg car c'est très important de mobiliser les citoyens. Il m'a répondu qu'il n'avait pas pensé à cela au-delà des aspects techniques et qu'il est vrai il aurait pu y penser un peu plus.

J'entends parler d'armoiries c'est la seule chose qui peut donner une identité. Dans ce sens-là je demande s'il est possible de stimuler l'Assemblée constitutive pour qu'elle s'attelle sérieusement à ce travail sachant que M. Dorand, qui connaît bien l'histoire du Canton de Fribourg, est disponible pour faire un travail là-dessus.

M. Nicolas Schmidt, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au dernier point de l'ordre du jour.

10. Divers

M. Nicolas Schmidt, Président. La présidence est également un moyen pour représenter notre commune. Ainsi j'ai été invité par de nombreuses organisations et j'ai pu constater le sérieux et la qualité de l'Association St-Camille et du Home des Martinets. Les deux institutions offrent des services très précieux pour la société ce qui leur vaut notre reconnaissance.

Les pompiers de notre Commune m'ont invité à un apéro lors de l'anniversaire de la Fédération Suisse des Sapeurs-pompiers. Finalement, je me suis retrouvé dans un container plein de fumigène à en perdre l'orientation. J'ai pu constater que tout cela fonctionnait très bien.

J'ai également été invité à une rencontre des présidents et présidentes des Conseils généraux des communes du Canton de Fribourg par le Président du Grand Conseil. L'échange avec les collègues, parfois d'institutions très récentes, était riche. J'ai essayé d'y faire bonne figure notamment quand je me suis retrouvé attablé au repas seul avec trois colosses. Les trois fraîchement couronnés champions de lutte Suisse de Fribourg. Et non, il n'existe pas de classes de poids en lutte suisse donc pas une option pour ma carrière post-présidence.

Cet été je partageais le même sort que les enseignantes de l'école du Platy. Je me suis fait un memory pour essayer de retenir les noms de famille de vous tous avant la rentrée. Comme les enseignantes, j'espérais une classe disciplinée et assidue. On ne parle que lorsque je donne la parole et personne ne « toibe ». Je partagerai également avec les enseignantes, un verre lors de l'inauguration de l'école de Platy le 11 octobre prochain ce dont je me réjouis.

Autre inauguration qui n'a pas eu lieu celle-ci c'est celle du nouveau toboggan du Platy. Magnifique objet d'un rouge flamboyant et haut comme un géant. Je l'ai testé, devoir de président, et je suggère d'y apposer un avertissement limitant le poids des usagers à moins de 50 kilos.

A qui puis-je donner la parole ? Mme Fässler.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. Ce soir, je m'adresse aux Conseillers généraux. Je vous remercie infiniment de m'avoir fait confiance pendant toutes ces années pour ceux qui m'ont connue depuis le début et si je suis là ce soir, c'est par respect pour moi-même, pour vous et le Conseil communal à qui je tire un grand chapeau. Villars-sur-Glâne est pour moi une commune battante, magnifique et courageuse. Mme la Syndique, je voulais vous remercier même si nous ne sommes pas du même parti et que nous n'avons pas les mêmes idées. Il y a une chose que j'ai trouvée remarquable chez vous pendant toutes ces années c'est que vous avez su défendre les citoyens et les citoyennes de cette Commune avec votre franc parlé et c'est quelque chose que j'apprécie énormément ce d'autant plus, que vous êtes une femme et je vous tire mon chapeau.

A vous chers Conseillers généraux, toutes ces années passées au service de la communauté m'ont donné l'opportunité de m'initier aux affaires de la vie politique et de faire de très

nombreuses rencontres très enrichissantes de différents partis. J'ai particulièrement apprécié l'ambiance respectueuse qui prévalait lors de nos délibérations. Et surtout, je m'étais donné comme fil rouge de respecter le mandat qui m'avait été confié ainsi que nos avis contraires. Par rapport à cela, je trouve que nous sommes une Commune très riche et que nous avons un super collègue. Je parle avec mes mots et vous souhaite d'excellents débats pour le futur et surtout n'oublier jamais que pour construire un avenir même si nous ne faisons pas partie de la même classe politique, les idées sont toujours les bonnes et essayer de construire et pas de détruire. Je remercie également le Conseil communal pour tout son travail. Merci.

M. Nicolas Schmidt, Président. Mme Fässler, je vous retourne vos remerciements, vous étiez une Conseillère généreuse. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Suite à la construction et la mise en service de l'école du Platy, j'ai une question concernant les cheminements autour de l'école et en direction des différents quartiers notamment celui du Couchant en termes d'éclairage. Car il y a de plus en plus de personnes qui prennent le train à la gare de Villars-sur-Glâne provenant de ces quartiers et l'éclairage est relativement discret sur une partie du parcours. Je ne sais pas si dans le cadre de l'aménagement au tour de l'école, l'éclairage va être amélioré ?

M. Nicolas Schmidt, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ? M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je n'ai pas en tête le plan d'éclairage directement pour l'école. A côté de l'école passera, notamment à terme, la trans Agglo où il est prévu un éclairage. En l'état, je n'ai pas plus de détail à vous donner.

M. Nicolas Schmidt, Président. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. M. le Président, vous avez dit en ouverture de séance qu'il n'y avait plus rien en attente au niveau des postulats. Par contre, il reste encore une proposition, la n°2, celle de Mme Defferrard et de moi-même qui est toujours en souffrance. Mme Déneraud nous avait dit, page 45 du dernier procès-verbal, « *qu'elle ne sera pas répondue aujourd'hui mais en automne* ». L'automne vient de débiter donc soyons patients.

M. Nicolas Schmidt, Président. Le sens de mon intervention était pour susciter votre intérêt qui rectifie ce que j'ai dit. D'autres interventions ? M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. En guise d'apéritif pour la future séance du budget du mois de décembre 2020 et selon la demande de certains d'entre vous, je vous donne volontiers quelques informations sur le travail effectué par le groupe PF17 qui a été mis sur pieds au courant du printemps afin de discuter des premières lignes du budget 2020 suite à la réforme fiscale des entreprises.

Je rappelle que ce groupe est composé de trois Conseillers communaux ainsi que d'un représentant de chacun des groupes présents au Conseil général. Le groupe s'est réuni 4 fois de février à juin 2019. Les travaux ont été stoppés durant la pause estivale et n'ont pas encore été repris car le groupe attendait les derniers chiffres du Canton quant à la péréquation financière intercommunale, qui sont sortis, et quant à l'aide finale de l'Etat dans le cadre de la réforme fiscale des entreprises qui s'est réduite comme peau de chagrin.

Au sujet des principaux travaux du groupe PF17, il a examiné les comptes de fonctionnements, dans quel domaine, dans quel dicastère, dans quel poste, des économies, et non pas de bouts de chandelle, mais de vraies économies étaient possibles. Et là, force est de constater, qu'il est difficile de trouver des endroits où des économies massives pouvaient compenser les pertes fiscales à venir.

Il a également examiné les comptes communaux au niveau des recettes, dans quels domaines elles pouvaient être améliorées. Et c'est là qu'il a discuté l'aspect des taxes et du taux fiscal de la Commune de Villars-sur-Glâne.

Les quelques constats fait par le groupe PF17 sont les suivants :

Tout d'abord, en matière d'économie, les marges sont réduites en raison de l'importance des charges liées et qui comme son nom l'indique lient la Commune. Il a été évidemment relevé qu'il fallait prioriser les investissements ce qui est et sera toujours le cas vous le verrez dans la planification financière des investissements que vous examinerez au mois de décembre de cette année. Il a été discuté également du taux de la contribution immobilière et il a été décidé de rester au taux de 2.5 ‰ qui, lui, correspond au taux décidé peut-être pour la future commune fusionnée.

Le groupe PF17 a aussi incité le Conseil communal de bien réfléchir et d'user de tout son poids sur les charges intercommunales et associatives et de poursuivre son combat contre la double peine en matière de péréquation financière qui touchent la Commune aussi bien la

péréquation financière intercommunale générale que la péréquation en matière d'associations intercommunales.

Concernant le taux fiscal, je ne vais pas vous donner de grands scoops ce soir car le Conseil communal va entrer en conclave lundi pour la première lecture du budget. Je vais proposer à mes collègues du Conseil communal de réunir le groupe de travail PF17 entre les deux lectures du budget pour faire part des premières réflexions fondamentales du Conseil communal et pour donner aussi les derniers chiffres de l'Etat en matière de pertes liées à la réforme fiscale des entreprises et, comme je l'ai dit en matière d'aide rachimique de l'Etat à la Commune de Villars-sur-Glâne dans le cadre de cette réforme fiscale.

Il est bien évident que dans cette salle je ne peux pas vous donner plus d'informations car j'avais bien insisté dans le cadre du groupe PF17 que certaines informations données sont, pour des raisons que vous comprenez tous, très confidentielles et que je ne pourrai pas aller plus loin ce soir. Les réflexions ont été faites et se poursuivront probablement, si mes collègues me suivent, entre les deux lectures du budget. Ensuite vous aurez les premiers résultats dans le cadre des discussions avec la Commission financière sur le budget qui sera vraiment adopté par le Conseil communal. Voilà ce que je pouvais vous dire ce soir à propos du groupe PF17 et je reste à votre disposition.

M. Nicolas Schmidt, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Je vous rappelle qu'il y a un formulaire à disposition pour les personnes qui ne désirent plus recevoir de documents en papier.

Nous arrivons au terme de cette séance. Pour finir, un point de fierté pour notre Assemblée. Souhaitons tout de bon à nos quatre candidats au Conseil national. Ils ont appris leurs armes parmi nous, pris goût à la politique active dans notre hémicycle et les voilà prêts à prendre leur envol.

Par contre, s'ils veulent que nous les élisions, qu'ils nous assurent d'abord de ne pas se retirer de la politique locale dans le cas d'une élection.

Je tiens à remercier le Conseil général et le Conseil communal pour le climat constructif et la discipline dans lesquels se sont déroulés les débats de ce soir. Il est 21h.35 je déclare la séance levée. Vous pouvez prendre part à l'apéritif. Merci et bonne fin de soirée.

La séance est levée à 21 heures 35.

Approuvé le 11.12.2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire


Emmanuel ROULIN



Le Président


Nicolas SCHMIDT

Fusion du Grand Fribourg

1. Résultat de la consultation
2. Taux d'impôt
3. Trois axes stratégiques de la fusion
4. Soutien du canton
5. Prochaines étapes / échéances

1. Résultat de la consultation

- Introduction
- Déterminations du CoPil
- Rapport de consultation

1. Résultat de la consultation

Introduction

- Les groupes de travail ont rendu leur rapport qui a été soumis à la consultation qui a fait l'objet d'une procédure de consultation publique.

1. Résultat de la consultation

Introduction

- Pour rappel, la consultation des rapports des Groupes de travail s'est tenue du 13 mai au 14 juin 2019.
- Environ 160 retours reçus, questionnaires et/ou prises de position.
- Environ une centaine de retours individuels.
- Environ une soixantaine de retours institutionnels.
- Avis de la majorité retenu, mention de la minorité.
- A noter que tous les objets soumis à la consultation ne doivent pas obligatoirement figurer dans la convention de fusion.

1. Résultat de la consultation

Déterminations du CoPil

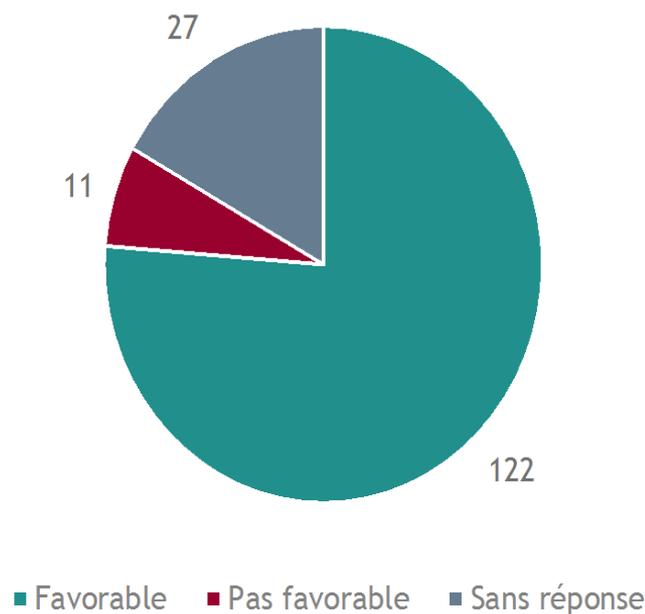
- Renoncer aux propositions contraires à la Constitution cantonale.
- Requérir du CE des modifications légales relatives au régime transitoire en matière de fusion.
- Requérir du CE un échange de vue sur les autres questions relatives au cadre légal cantonal.

1. Résultat de la consultation

Rapport de consultation

1. LE NOM DE LA COMMUNE FUSIONNÉE EST FRIBOURG, RESPECTIVEMENT FREIBURG

Êtes-vous favorable à cette proposition ?

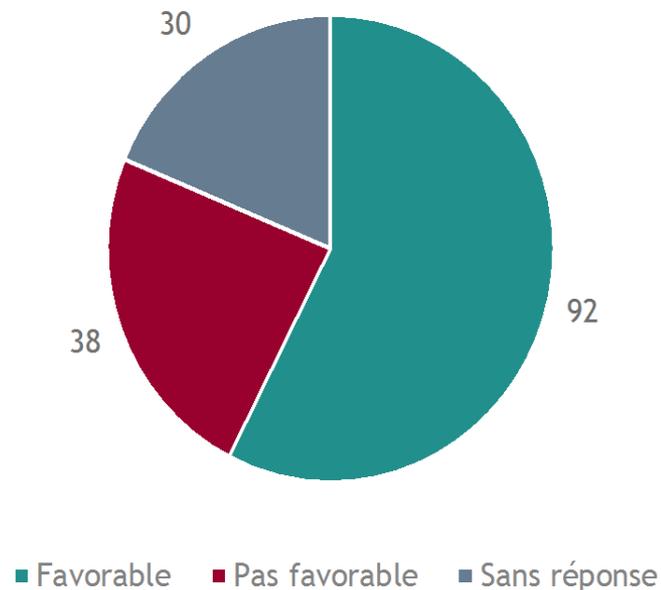


1. Résultat de la consultation

Rapport de consultation

2. L'ALLEMAND EST REÇONNU COMME SECONDE LANGUE OFFICIELLE DE LA COMMUNE FUSIONNÉE

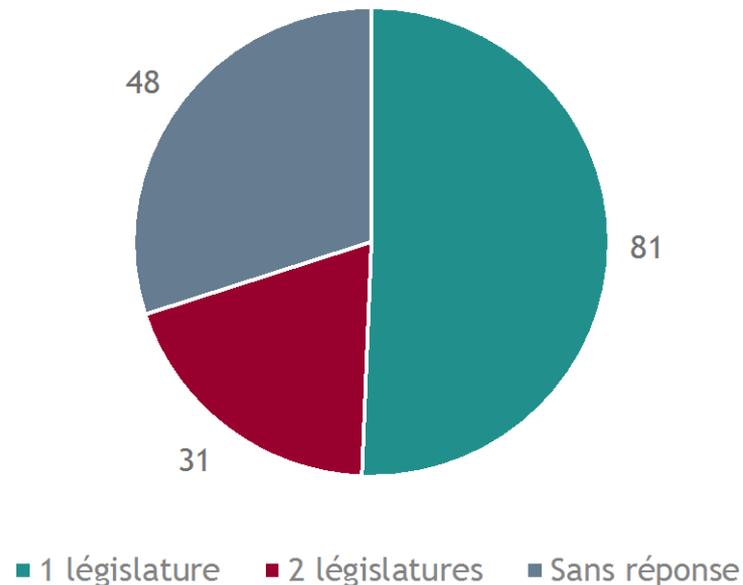
Êtes-vous favorable à cette proposition ?



1. Résultat de la consultation

Rapport de consultation

3.1 CONSEIL GÉNÉRAL – PÉRIODE TRANSITOIRE COMBIEN DE TEMPS DOIT DURER CETTE PÉRIODE TRANSITOIRE ?

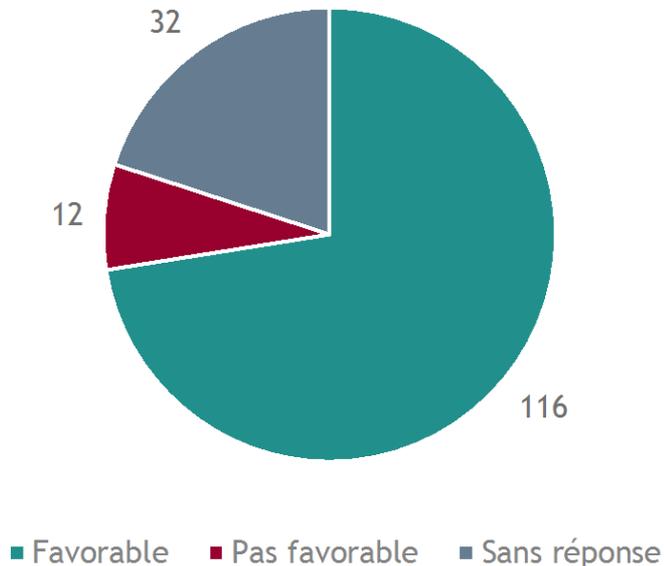


1. Résultat de la consultation

Rapport de consultation

3.2 LA COMMUNE FUSIONNÉE A UN CONSEIL GÉNÉRAL, DOTÉ D'UN SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL INDÉPENDANT

Êtes-vous favorable à cette proposition ?

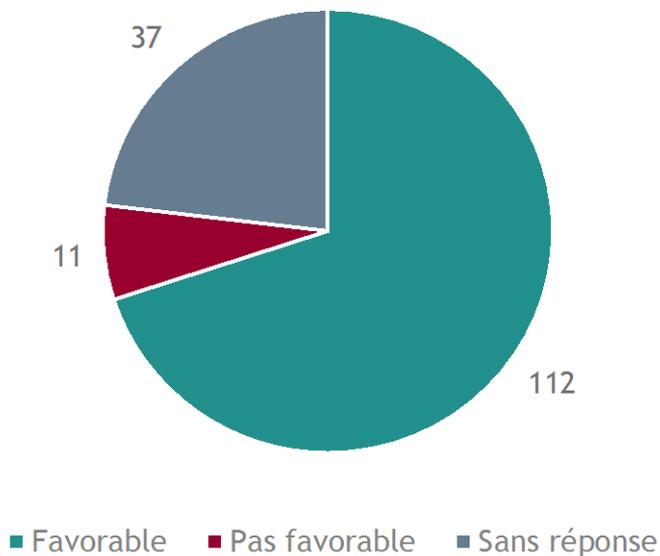


1. Résultat de la consultation

Rapport de consultation

3.3 LE CONSEIL GÉNÉRAL EST COMPOSÉ 80 MEMBRES, MILICIENS, ÉLUS AU SYSTÈME PROPORTIONNEL

Êtes-vous favorable à cette proposition ?

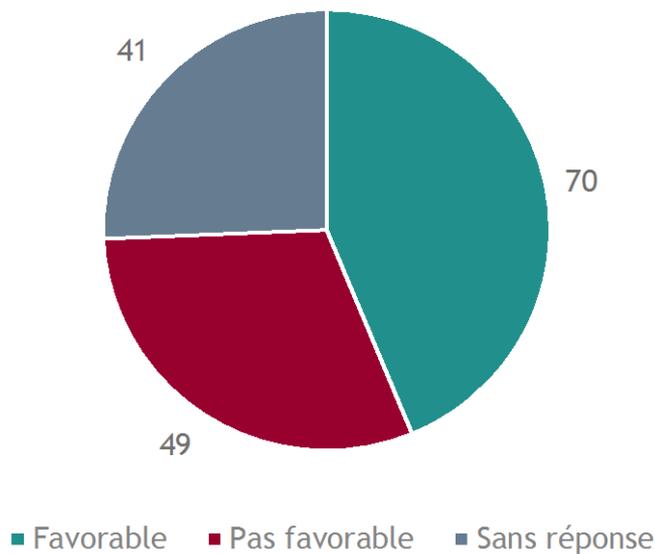


1. Résultat de la consultation

Rapport de consultation

3.4.1 CHAQUE ANCIENNE COMMUNE CONSTITUE UN CERCLE ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL, À TITRE TRANSITOIRE

Êtes-vous favorable à cette proposition ?

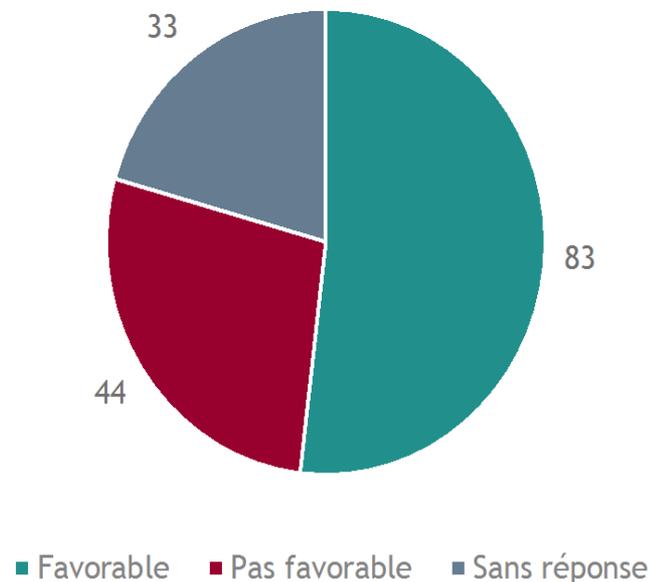


1. Résultat de la consultation

Rapport de consultation

4. LA COMMUNE FUSIONNÉE MET EN PLACE DES COMMISSIONS LOCALES, QUI REPRÉSENTENT LA POPULATION ET SERVENT DE LIEN ENTRE CELLE-CI ET LES AUTORITÉS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES DE LA COMMUNE FUSIONNÉE

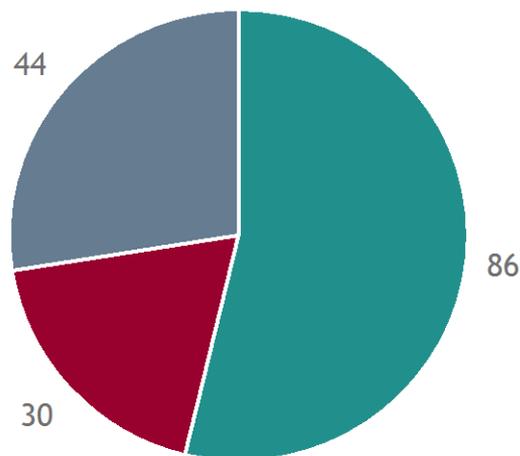
Êtes-vous favorable à cette proposition ?



1. Résultat de la consultation

Rapport de consultation

5.1 CONSEIL COMMUNAL – PÉRIODE TRANSITOIRE COMBIEN DE TEMPS DOIT DURER CETTE PÉRIODE TRANSITOIRE ?



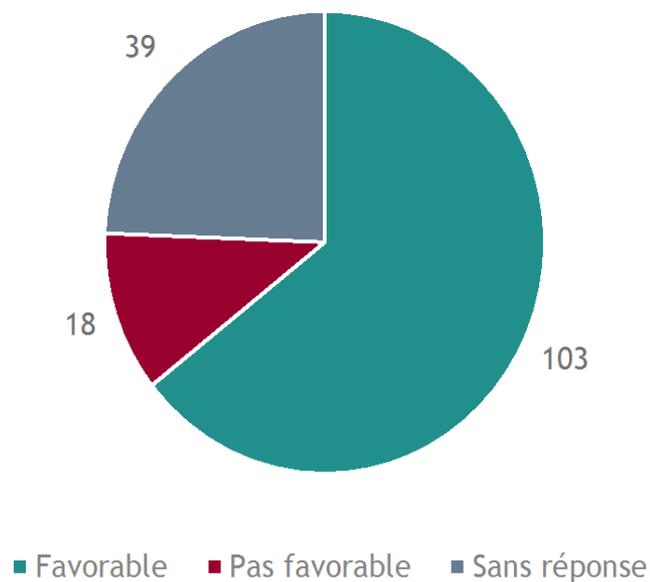
■ 1 législature ■ 2 législatures ■ Sans réponse

1. Résultat de la consultation

Rapport de consultation

5.2 LE CONSEIL COMMUNAL EST COMPOSÉ DE 7 MEMBRES, PROFESSIONNELS, ÉLUS AU SYSTÈME PROPORTIONNEL

Êtes-vous favorable à cette proposition ?

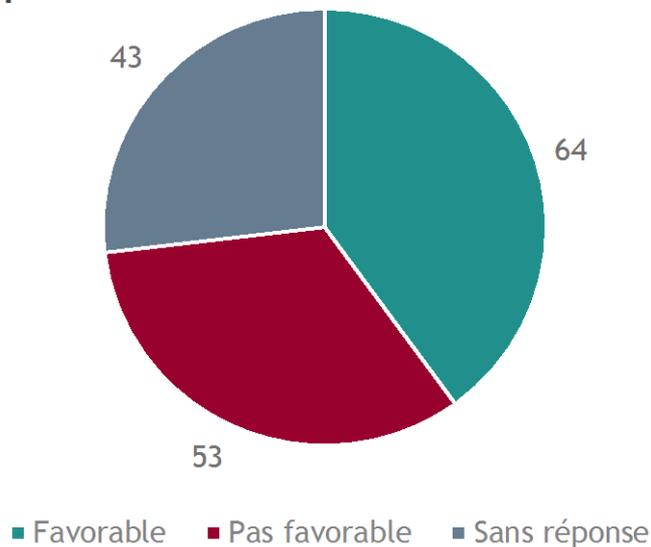


1. Résultat de la consultation

Rapport de consultation

5.3.3 LA COMMUNE FUSIONNÉE CONSTITUE UN CERCLE ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL, MAIS CHAQUE ANCIENNE COMMUNE A DROIT À UN NOMBRE MINIMUM DE SIÈGES, SEULES OU CONJOINTEMENT À D'AUTRES ANCIENNES COMMUNES, À TITRE TRANSITOIRE

Êtes-vous favorable à cette proposition ?

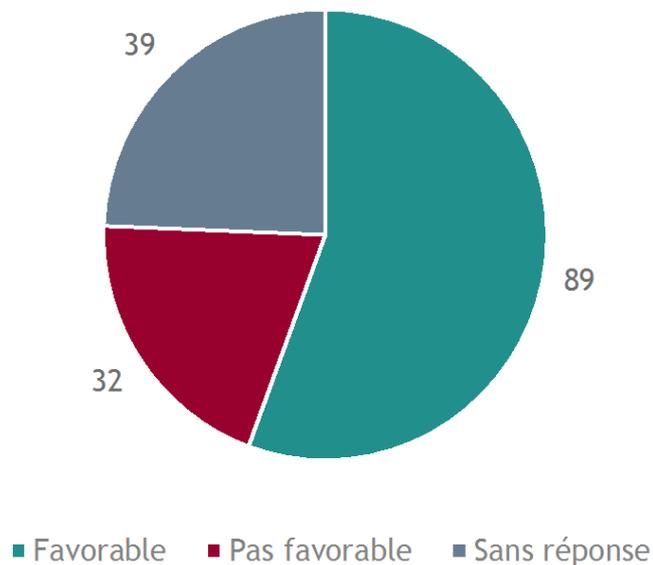


1. Résultat de la consultation

Rapport de consultation

5.4 LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL NE PEUVENT SIÉGER PENDANT PLUS DE 3 LÉGISLATURES COMPLÈTES

Êtes-vous favorable à cette proposition ?

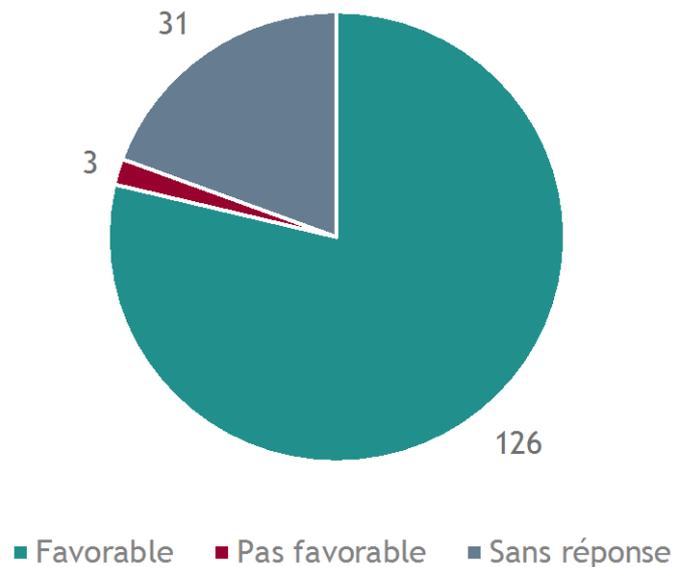


1. Résultat de la consultation

Rapport de consultation

6. ADMINISTRATION ACCESSIBLE POUR TOUS

Êtes-vous favorable à cette proposition ?

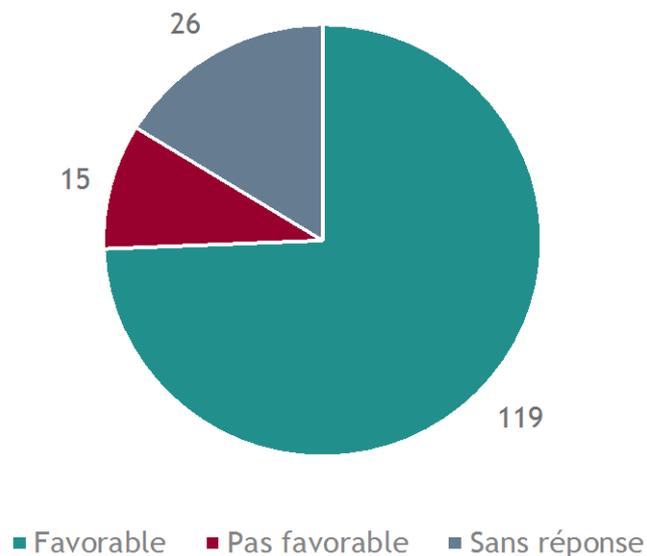


1. Résultat de la consultation

Rapport de consultation

8. INSTAURATION D'UNE FILIÈRE BILINGUE DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE OBLIGATOIRE.

Êtes-vous favorable à cette proposition ?

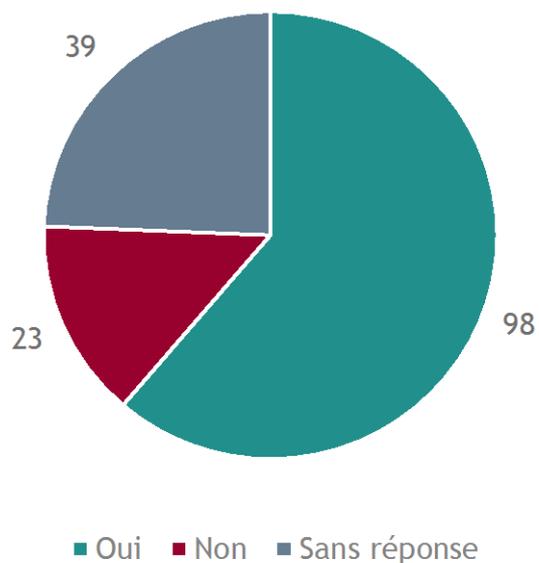


1. Résultat de la consultation

Rapport de consultation

9. LA FUSION ENTRAÎNERA LA CRÉATION DE NOUVEAUX DROITS POLITIQUES POUR LES NOUVEAUX BOURGEOIS OU BOURGEOISES DE LA COMMUNE FUSIONNÉE. ELLE N'AURA PAS DE CONSÉQUENCE SUR LA BOURGEOISIE DE FRIBOURG, QUI CONTINUERA D'EXISTER JURIDIQUEMENT, INDÉPENDAMMENT DE LA NOUVELLE COMMUNE. LA BOURGEOISIE POURRA AINSI FAIRE PERDURER SON TRAVAIL D'UTILITÉ PUBLIQUE, DANS LE PÉRIMÈTRE DU GRAND FRIBOURG ET AU-DELÀ, SANS AUCUNE MODIFICATION

Partagez-vous ce constat ?

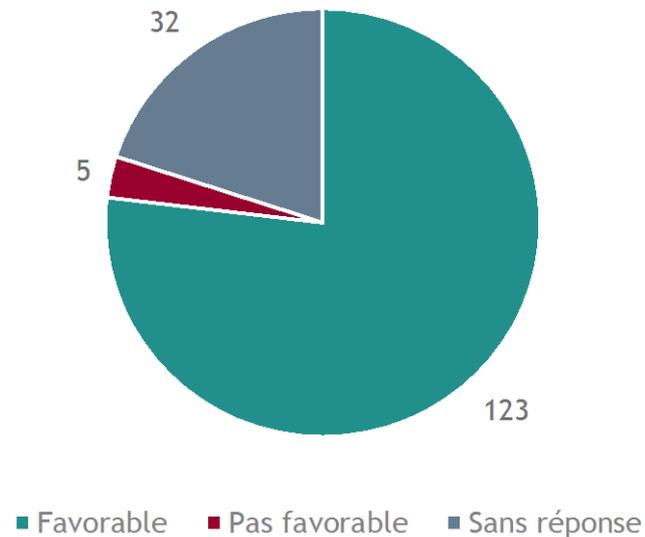


1. Résultat de la consultation

Rapport de consultation

10. PRIVILÉGIER LES TRANSPORTS PUBLICS EN LES RENDANT PLUS ATTRACTIFS

Êtes-vous favorable à cette proposition ?

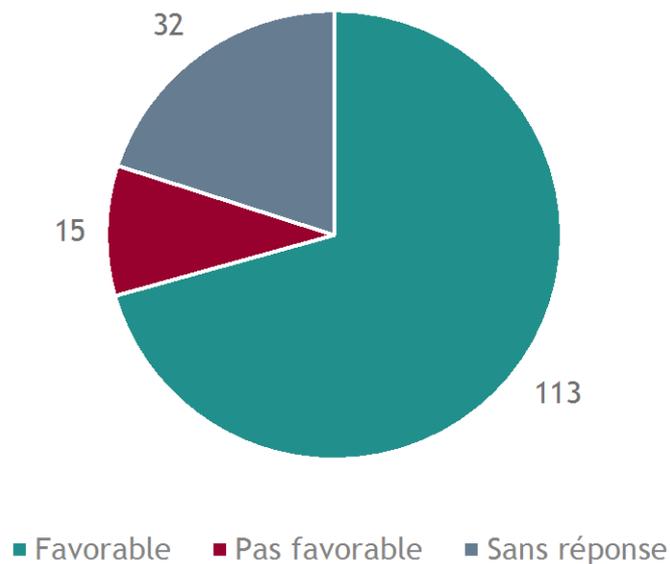


1. Résultat de la consultation

Rapport de consultation

11. PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LA COHÉSION SOCIALE, LA QUALITÉ DE VIE ET L'ACCÈS AU LOGEMENT

Êtes-vous favorable à cette proposition ?

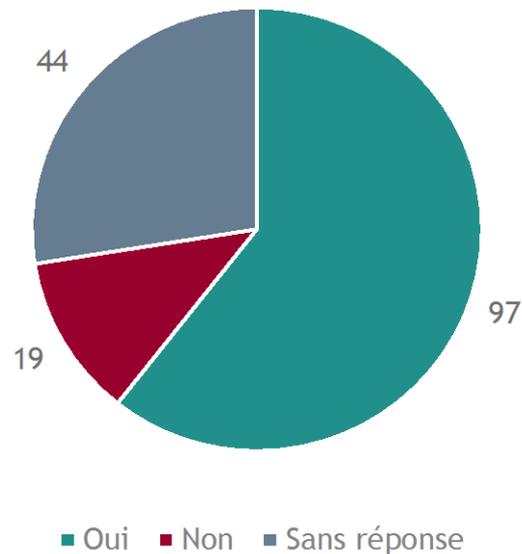


1. Résultat de la consultation

Rapport de consultation

13.1 LA PLANIFICATION CONSOLIDÉE MONTRE QUE LE PROJET DE FUSION EST RÉALISTE

Partagez-vous ce constat ?

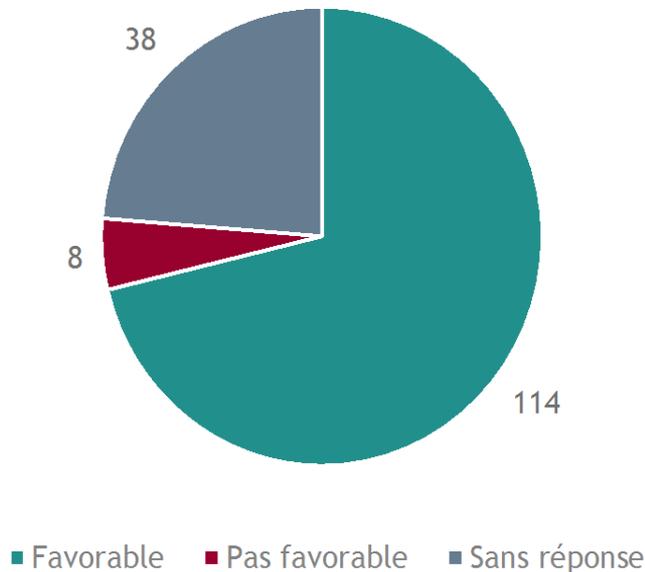


1. Résultat de la consultation

Rapport de consultation

13.2 LA CONTRIBUTION LÉGALE D'AIDE À LA FUSION DEVRAIT S'ÉLEVER À CHF 19'251'300.00. LE GT FINANCES S'EST PENCHÉ SUR LA QUESTION D'UNE ÉVENTUELLE CONTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE POUVANT ÊTRE DEMANDÉE À L'ÉTAT DE FRIBOURG

Êtes-vous favorable à une contribution complémentaire de l'Etat de Fribourg ?



2. Taux d'impôt

- Après avoir annoncé un taux d'impôt compris entre 70 et 78% en mars 2019, le groupe de travail «Finances» a pu affiner son analyse et annonce un taux d'impôt désormais compris **entre 70 et 73%**. Certaines incertitudes liées à la réforme de la fiscalité des entreprises ont été en grande partie levées, mais il reste des domaines à préciser : en particulier, le montant de l'aide complémentaire de l'Etat et le coût du regroupement des caisses de pension du personnel communal. Le groupe de travail «Finances» poursuivra son travail dans les mois à venir, avec pour objectif de proposer un taux précis d'ici à la mi-2020. Les indicateurs relatifs à la santé financière de la commune fusionnée sont au vert.
- Le groupe de travail «Finances» propose en outre de fixer la contribution immobilière **à 2,5‰**. Cet impôt varie entre 2 et 3‰ actuellement dans les communes du périmètre.

3. Trois axes stratégiques de la fusion

- Création d'emplois;
- Mobilité performante;
- Fiscalité attractive.

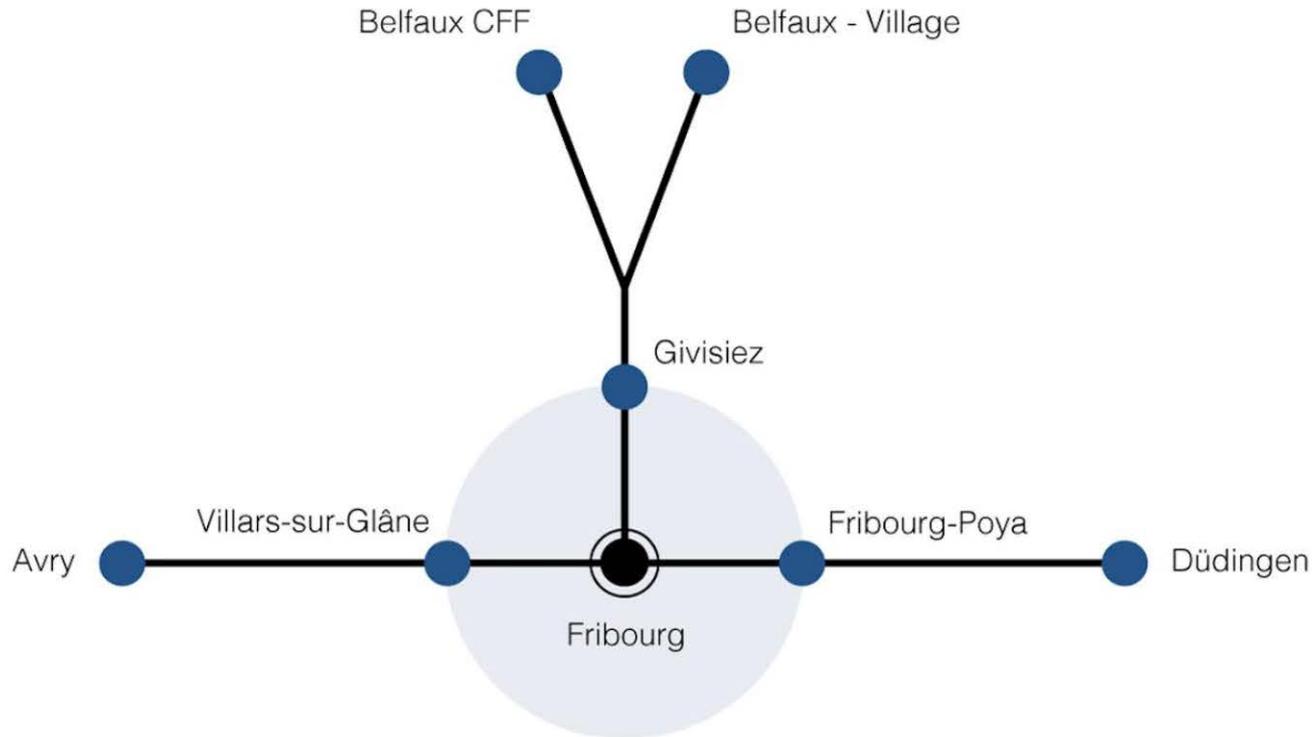
3. Trois axes stratégiques de la fusion

2.4 Investissements de 320 mios

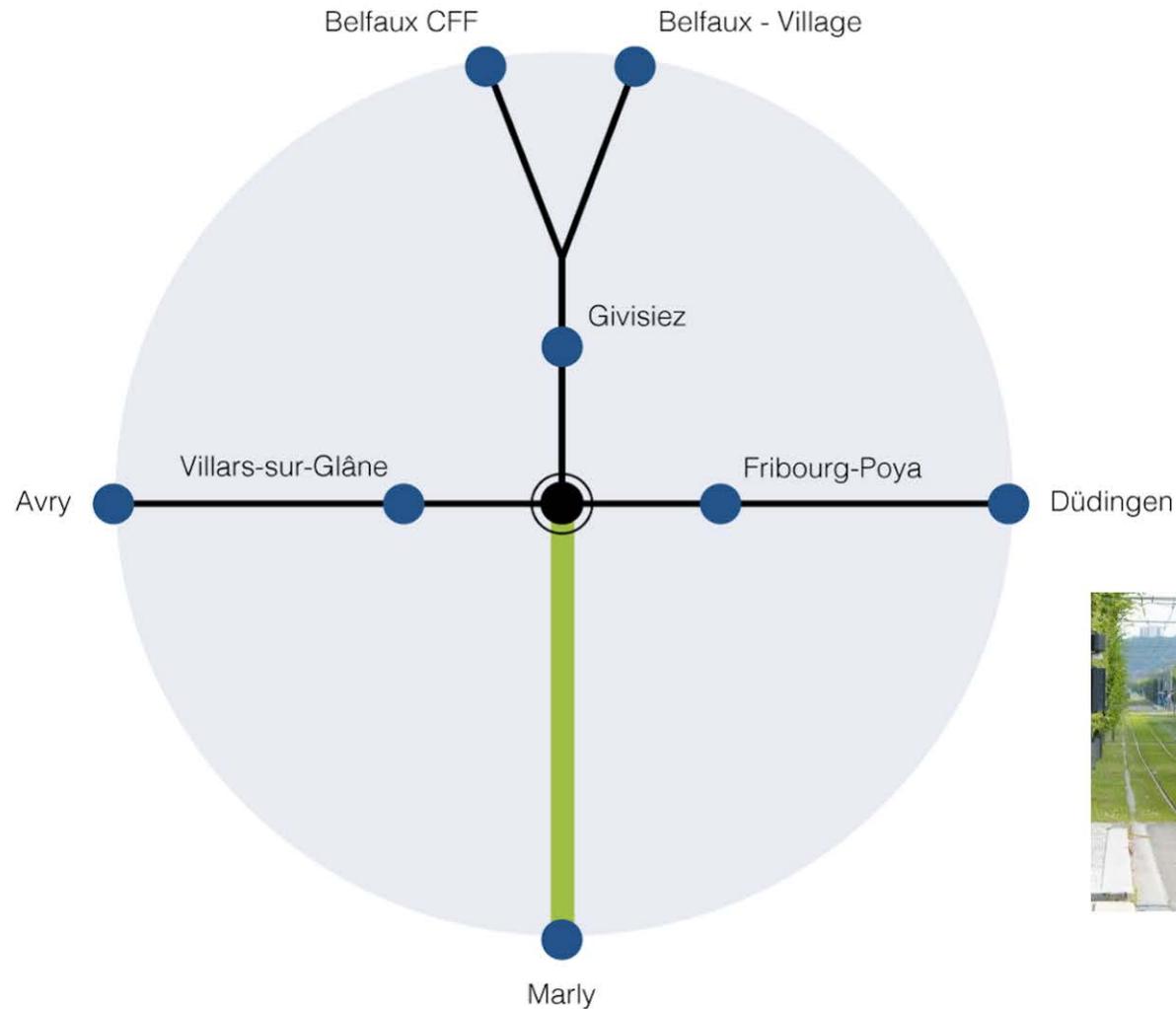
Mesures	Investissements
Cadence 7,5 minutes (déviation, voies de bus, pistes cyclables et mobilité douce)	CHF 20 mios
Développement du réseau (tramway, gares routières, etc.)	CHF 285 mios
Equiperment de la zone de Bertigny	CHF 20 mios

de francs par an dans l'exploitation du réseau.

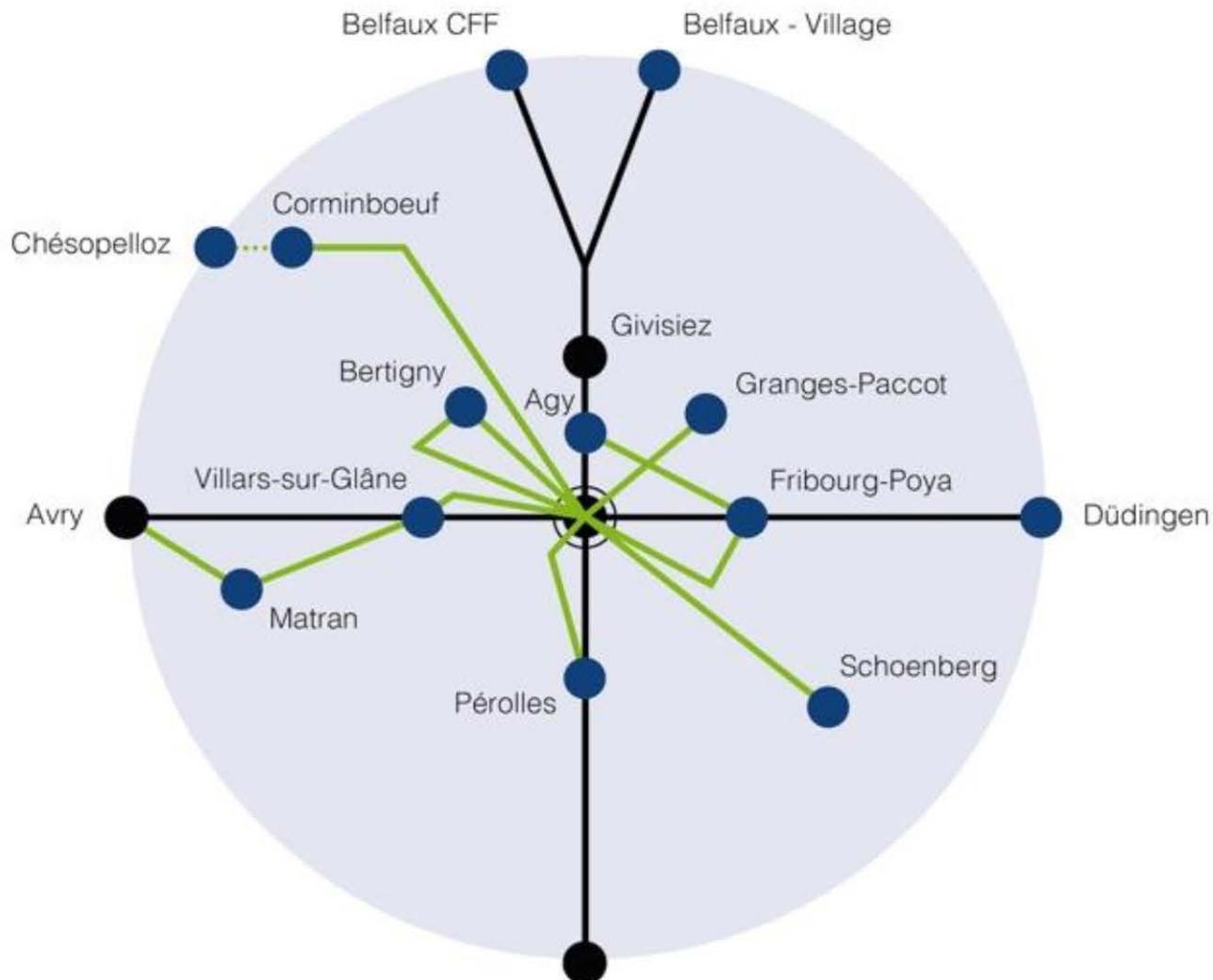
3. Trois axes stratégiques de la fusion - quelques mesures



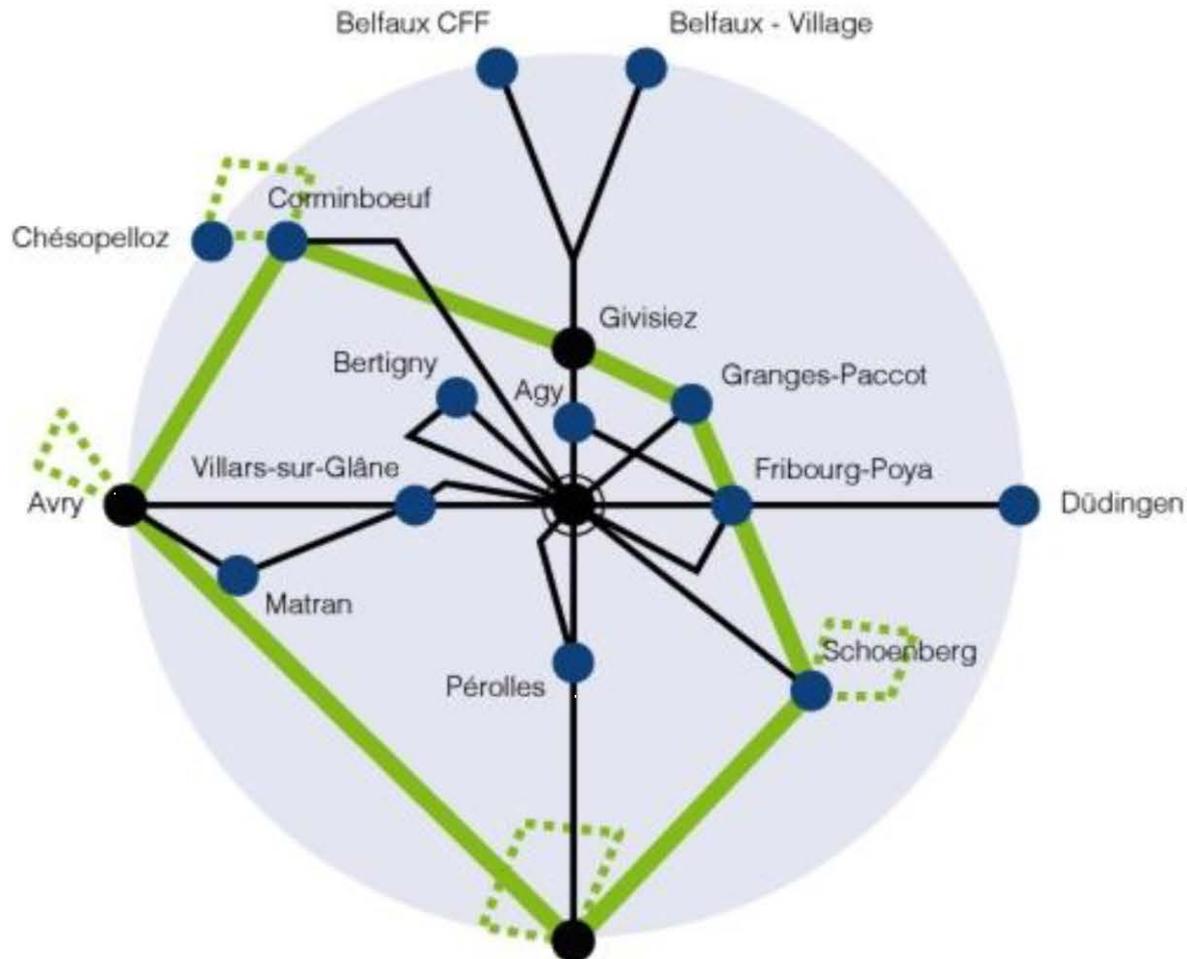
3. Trois axes stratégiques de la fusion - quelques mesures



3. Trois axes stratégiques de la fusion - quelques mesures



3. Trois axes stratégiques de la fusion - quelques mesures



Objectif à terme:

- **Cadence toutes les 7,5 minutes.**
- **Faculté de relier deux point du réseau en moins de 15 minutes.**

3. Trois axes stratégiques de la fusion - quelques mesures

- La commune prend en charge les abonnements des seniors et des jeunes en formation.
- Une seule zone tarifaire pour les habitants de la commune.
- Réduction du prix du ticket.

4. Soutien du canton

- « Le Conseil d'Etat, qui a fait du Grand Fribourg un projet phare de sa législature, demandera prochainement au Parlement de confirmer son engagement par un vote de principe sur une aide financière complémentaire. »
- « Les services de l'Etat ont également apporté leur appui, et je relève particulièrement le soutien du Service des communes... »
- « C'est pourquoi le Conseil d'Etat est prêt à examiner les demandes formulées par votre comité de pilotage. Comme je le disais, il demandera également le soutien du Grand Conseil. »

5. Prochaines étapes / échéances

- Mi-novembre 2019: Finalisation du projet de Concept de Fusion par le CoPil
- 28 novembre 2019 : Validation du Concept de Fusion, Feu vert au vote consultatif (Assemblée constitutive)

Fusion du Grand Fribourg

Procédure et calendrier

	Objet	Organe /mandataire compétent	Délai
1.	Présentation du Rapport de consultation	Assemblée constitutive	5 septembre 2019
2.	Présentation du Rapport final du GT Finances Déterminations des GT sur le Rapport de consultation	Assemblée constitutive	26 septembre 2019
3.	Validation du Concept de fusion Feu vert au vote consultatif	Assemblée constitutive	28 novembre 2019
4.	Soirées d'information dans les communes	Copil	Janvier et février 2020
5.	Vote consultatif	Population des Communes membres et observatrices	Mi-mars 2020
6.	Délai pour les demandes de modification (entrée/sortie) du périmètre de fusion	Communes membres	Mi-avril 2020

7.	Adaptions éventuelles du concept de Fusion et/ou du périmètre de Fusion / Armoiries	Mandataires / GT / Copil / Assemblée constitutive	Mai – juin 2020
8.	Validation et transmission de la Convention de Fusion au Conseil d'Etat	Assemblée constitutive	Automne 2020
9.	Approbation de la Convention de fusion	Conseil d'Etat	Décembre 2020
10.	Soirées d'information dans les communes	Conseils communaux	Janvier et février 2021
11.	Vote sur la Convention de Fusion	Population du périmètre provisoire	7 mars 2021

Merci pour votre attention